

Séance du 22 février 2018

Date de transmission en Préfecture :

Date de la convocation : 8 février 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 62

Sont présents :

Mme JOLY, Présidente ; M. HAUET, Vice-Président ; Mme EL HAOUTI, Conseillère Communautaire ; M. DUFFOURC, Conseiller Délégué ; M. COLLIN, Conseiller Communautaire ; M. GONZATO, Conseiller Communautaire ; Mme BOLDIN, Conseillère Communautaire ; Mme DILLMANN, Conseillère Déléguée ; Mme HIBOUR, Vice-Présidente ; M. DELVERT, Vice-Président ; M. CORRIER, Conseiller Communautaire ; Mme ANDRE, Conseillère Communautaire ; M. SINGLER, Conseiller Communautaire ; M. FILLON, Vice-Président ; M. BOUCHON, Conseiller Communautaire ; M. HACQUIN, Vice-Président ; M. JOURON, Conseiller Communautaire ; M. ABBAS, Vice-Président ; M. BERNARD, Conseiller Communautaire ; M. RYLKO, Vice-Président ; Mme VIARD, Conseillère Déléguée ; M. GUYOT, Conseiller Communautaire ; Mme GUERQUIN, Conseillère Communautaire ; Mme SIMON E., Conseillère Communautaire ; Mme SIMON MH., Conseillère Communautaire ; M. ENCHERIN, Conseiller Communautaire ; Mme BOUVIER, Vice-Présidente ; M. SCHORDING, Conseiller Communautaire ; M. RAMBOUR, Vice-Président ; M. GILLET, Conseiller Communautaire ; M. DEPREZ, Vice-Président ; M. VUILLAUME, Conseiller Communautaire ; M. FLEURANT, Conseiller Communautaire ; M. AUBRY, Conseiller Communautaire ; M. LEGEAY, Conseiller Communautaire ; M. ROTH, Conseiller Délégué ; M. MICHEL, Conseiller Communautaire ; M. RIEBEL, Vice-Président ; Mme BERTRAND, Conseillère Communautaire ; M. GOBERT, Conseiller Communautaire ; M. PAUL, Vice-Président ; Mme VELAZQUEZ-MENDEZ, Conseillère Communautaire ; M. OBARA, Conseiller Communautaire ; M. MIDON, Conseiller Communautaire

Sont excusés avec pouvoir de vote :

Mme CHAMPION par pouvoir à M. DUFFOURC, M. PANCHER par pouvoir à Mme HIBOUR, M. COLLIGNON par pouvoir à M. GONZATO, M. LATOUR par pouvoir à M. GILLET, M. ENCHERY par pouvoir à M. BOUCHON, Mme GEURING par pouvoir à M. ABBAS, M. VIARD par pouvoir à M. PAUL

Sont absents :

M. LEMOINE, Mme BOUCHOT, M. FRANZ, Mme TANI, Mme TSAGOURIS, M. AYNES, Mme GOSSET-PFISTER, M. KNAVIE, M. GERARD, Mme NAVELOT-GAUDNIK, M. REGNIER

Secrétaire de Séance :

Olivier GONZATO



DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

2018_02_22_3
BA/CG

Introduction

Notre débat d'orientations budgétaires, pour 2018, se présente dans un cadre budgétaire contraint même si le contexte économique est plus favorable que les années précédentes. En effet le PIB 2017 a cru de 1.9 % et la prévision 2018 est de 1.7 %. De plus le plan de redressement des finances publiques impactant les dotations de l'Etat aux collectivités de 2014 à 2017 ne se poursuit pas en 2018 pour notre agglomération. Cependant, la collectivité se doit de reconstituer son autofinancement.

Un début de mandat marqué par l'exigence d'une gestion rigoureuse de nos budgets et la mise à jour du budget avec des régularisations budgétaires significatives opérées de 2014 à 2017.

Il est rappelé que dès le budget 2014, que ce soit pour celui du CIAS adopté avant le renouvellement du conseil d'administration, que pour le budget général de la communauté d'agglomération voté sur le travail établi par l'ancienne gouvernance, dans un délai quasi immédiat après l'installation de notre assemblée, nous avons mis à jour d'importantes difficultés allant de budgétisations insuffisantes, de régularisations budgétaires significatives (CLECT sur SDIS, Voirie, Balayage, mutualisations des services,...) à des préoccupations plus fortes encore comme par exemple le déficit du budget annexe de l'EHPAD Blanpain-Couchot ou celui du budget annexe des transports.

Fin 2017, il reste à la CLECT à examiner pour les transferts effectifs au 1^{er} janvier 2017 les couts annualisés d'investissement et les charges indirectes. Ces éléments seront vus au cours du 1^{er} semestre 2018

Une gestion active de nos budgets annexes avec des décisions structurantes acquises pour leur gestion prévisionnelle

Des décisions importantes ont été prises aussi sur nos budgets annexes des transports, de l'eau et de l'assainissement et sur le budget de l'EHPAD.

S'agissant de l'EHPAD, après les constats faits en 2014 du déficit d'exploitation, un travail technique et politique important a en effet été entrepris pour mettre en œuvre le retour à l'équilibre de l'EHPAD. Compte tenu du déficit cumulé important, le plan de retour à l'équilibre, validé par le Département et l'ARS, porte sur les années 2015 à 2019 et intègre d'emblée l'impact de l'ouverture de la nouvelle structure. Les équipes ont consenti à des efforts significatifs pour mieux maîtriser les moyens et le Département a accepté de réévaluer sa tarification. L'ARS a modifié le mode de tarification dès 2017 ce qui permet de pérenniser ses crédits.

Le budget exécuté 2017 de l'EHPAD devrait donc être quasi équilibré sur la globalité, la majeure partie des déficits repris et les dettes payées contrairement aux résultats des exercices précédents. Le budget exécuté 2018 de l'EHPAD devrait donc finaliser le retour à l'équilibre.

Mais le budget de l'EHPAD reste fragile, n'autorise aucun dérapage et nécessite un contrôle de gestion très actif et une implication de l'encadrement et des équipes de tous les instants face à une dépendance augmentant. La tarification actuelle, insuffisante sur la section dépendance, continue à créer du déficit. Ce déficit est partiellement compensé par la section hébergement et par la section soin.

Sur les budgets de l'eau et de l'assainissement, nous avons concrétisé fin 2017 la mise en place de la tarification des tarifs sur 7 ans de 2017 à 2022. En décembre dernier, nous avons adopté le budget 2018 qui prévoit des investissements nécessaires pour atteindre les rendements réglementaires le plus rapidement possibles. Cela s'est traduit aussi par un rééquilibrage des tarifs assainissement par rapport à ceux de l'eau. Les dépenses de fonctionnement des deux budgets sont maîtrisées malgré la prise en charge nouvelle et progressive des frais généraux. Ainsi, plusieurs recommandations importantes de la CRC ont été mises en œuvre.

Sur le budget annexe des ordures ménagères, les tarifs sont maîtrisés sans augmentation de REOM depuis 2014 et avec une baisse du taux de TEOM effective en 2017 et une probable stabilité en 2018 sous réserve de la notification des bases. Ces résultats sont acquis malgré l'évolution de la TGAP et de la TVA ces dernières années. Reste à entreprendre cette année, dans le contexte de l'harmonisation du mode de financement en TEOM décidée par notre conseil, l'étude sur la mise en place d'une tarification incitative et à optimiser notre exploitation pour la collecte des OM comme du tri.

Sur le Budget des transports, nous parvenons à obtenir un excédent en 2017 de plus de 50 000 € grâce d'une part par des économies réalisées en optimisant le réseau, d'autre part grâce à un meilleur rendement du versement transport. Pour autant, en 2018 le budget est construit avec une prévision de déficit de 147 000 €. Rappelons cependant que près de 140 000 € de déficit commercial de la ligne Ligny-en-Barrois/Bar-Le-Duc n'ont pas été compensés à l'époque par le Département.

Sur le budget « bâtiment industriel », la situation était préoccupante en 2017 avec le placement en redressement judiciaire de l'entreprise Avenir Détergence Lorraine, locataire du site industriel de Velaines. Une créance a été déclarée pour 510 359,76 € et la communauté d'agglomération a obtenu le statut de « contrôleur » pour suivre la situation de cette entreprise. Cela s'est soldé par un plan de remboursement sur 10 ans. Toutefois, la prise de capital majoritaire du groupe SARAYA laisse augurer un plan de développement important sur le site. Dans ce cadre, la communauté d'agglomération étudiera la faisabilité d'une cession du site à SARAYA et d'un remboursement anticipé d'une partie au moins de la dette si le plan de développement est effectif.

Sur le budget annexe « Zones », la communauté d'agglomération a entrepris la restructuration de certains lots afin de pouvoir les commercialiser plus facilement y compris le cas échéant avec une ouverture à des entreprises non commerciales.

C'est par conséquent aussi dans ce contexte propre à notre agglomération, que nous avons souhaité qu'un audit budgétaire rétrospectif et prospectif de la communauté d'agglomération et du CIAS soit réalisé en 2015, quasiment en même temps que la Chambre Régionale des Comptes ouvrait un contrôle des comptes de notre EPCI depuis sa création, au 1^{er} janvier 2013.

Un cadrage stratégique apporté par l'audit de 2015 et conforté par les conclusions de la CRC

Cette étude, confiée au Cabinet Stratorial Finances, vous a été présentée en séance privée en juillet 2015, puis en séance publique le 28 septembre 2015. Elle continue de guider notre stratégie budgétaire.

Nos débats ont alors débouché sur l'exigence de reconstituer des marges de manœuvre en améliorant notre capacité d'autofinancement, d'abord par des économies sur notre gestion sans modifier substantiellement le périmètre des services publics rendus, puis en ajustant la fiscalité.

Nous avons suivi ces orientations en 2017 en réalisant des économies de fonctionnement et en faisant raisonnablement évoluer la fiscalité des ménages avec une hausse du taux de la TH de 2 %.

L'année 2018 marque la fin des prélèvements supplémentaire de L'Etat. Pour autant la réduction de la DGF s'établit à fin 2017 à 1 007 523 €. Ce prélèvement nécessite une hausse de la fiscalité pour d'une part ne pas renoncer aux investissements dont le territoire a besoin et d'autre part maintenir des services publics offerts à la population.

Même si le FPIC, pour la part restant à la Communauté d'agglomération, compense **partiellement ce prélèvement en atteignant en 2017, 484 000 €, somme qui sera reconduite en 2018.**

Quant aux recettes fiscales, il convient de souligner que les bases physiques TH au cours de 2017. A l'inverse la fiscalité d'entreprise est dynamique et pe
caux comme on le verra en supra.

Tous les efforts ainsi entrepris sont en effet motivés par l'absolue nécessité de dégager des moyens servant notre ambition de continuer à investir en faveur du développement et de l'aménagement de notre territoire. Le projet de déploiement de la fibre optique attendu sur tout le territoire en est la meilleure illustration.

C'est pourquoi, afin de ne pas renoncer à notre ambition en matière d'investissements, après avoir fait tous les efforts nécessaires pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement sans remettre en cause le niveau de service public rendu, il est proposé pour 2018 une évolution des taux de fiscalité de 1 % sur la TH, la CFE et la TFPNB.

Cette évolution de la fiscalité contribuera à la restauration progressive d'une capacité d'autofinancement indispensable pour les projets d'investissements que la communauté d'agglomération envisage de réaliser dans les années à venir au-delà de ceux déjà engagés qui mobiliseront le fonds de roulement actuel. La création de maisons de santé ou encore le déploiement complet du THD, le développement de l'aide aux entreprises sont des exemples illustrant cet enjeu.

Sans le prélèvement opéré par l'Etat sur la DGF, nous n'aurions pas été contraints à cet effort de même qu'un prélèvement moindre et plus étalé aurait pu être compensé par les efforts d'ores et déjà réalisés.

Des projets d'investissements engagés mais un PPI restant à finaliser

La vision financière de la collectivité tant d'un point de vue national et local étant plus claire, la formalisation d'un programme pluriannuel d'investissements (PPI) devient nécessaire.

De premiers engagements ont néanmoins déjà été pris et déboucheront sur des réalisations débutant en 2018. Le projet de l'aménagement de la RN 135, auquel nous apportons un concours de 1,5 M€ verra sa convention financière signée cette année, démarrera en 2018 et se poursuivra sur 4 années de travaux entre 2019 et 2022, pour un coût global de 48 M€.

La signature du bail emphytéotique administratif pour la réalisation du Foyer Logement sur le quartier St Jean à Bar-le-Duc est intervenue le 18 mai 2016 et les travaux ont désormais démarré pour une livraison fin 2018.

La salle multifonction verra un démarrage des travaux au cours du 2^{ème} trimestre 2018 pour une perspective de livraison fin 2019

La procédure de mise en concurrence pour un marché de partenariat permettant la construction d'un nouvel EHPAD sur une partie du site de la Sapinière à Bar-Le-Duc est engagée. Le montage juridique de la maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un nouvel EHPAD sur une partie du site de la Sapinière à Bar-Le-Duc est un marché de partenariat, qui est une forme nouvelle de PPP, en substitution du bail emphytéotique administratif, rendu caduc par la loi NoTré.

Une ambition de coopération sur le territoire imposant néanmoins de se réinterroger sur les priorités de service public

Tout l'enjeu de notre DOB 2018 se situe donc dans l'analyse de notre ambition pour le territoire en matière d'investissements et de services publics répondant aux besoins de sa population. Nous aurons donc à revenir à nouveau en 2018 sur une revue générale des services publics offerts afin d'en prioriser encore les actions.

L'année 2017 a été marquée par la reprise en régie de la piscine de Ligny-Erbaux et par le transfert des équipements linéens suivants : crèche, bibliothèque, école de musique, canoë-kayak, nase Vernet.

C'est aussi dans cet esprit d'intégration communautaire utile que nous confirmons notre volonté que le territoire s'organise mieux à une échelle plus pertinente.

Le rapprochement avec la COPARY engagé en 2016 se poursuivra cette année d'une part dans le cadre du PETR (tourisme, mobilité), d'autre part sur une étude prospective de gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

Notre ambition pour un projet de territoire finalisé aussi en 2018 au niveau du PETR Pays Barrois, en déclinaison notamment du SCOT du Pays Barrois, sera réaffirmée. Le contexte d'élaboration en 2017 du contrat de développement du territoire lié à Cigéo nous démontre qu'une nouvelle échelle de coopération est indispensable.

Enfin, nous nous inscrirons pleinement dans la réflexion portée par le Département avec les EPCI en vue de la création d'une agence départementale d'attractivité qui servira d'appui à toutes nos initiatives en matière de développement économique et touristique.

Contexte de préparation du budget 2018

Le contexte spécifique à la communauté d'agglomération

L'évolution de la population

- Population municipale 2013 = 36 565
- Population municipale 2014 = 36 385
- Population municipale 2015 = 36 101
- Population municipale 2016 = 36 187
- Population municipale 2017 = 35 851
- Population municipale 2018 = 35 661

Les compétences et l'intérêt communautaire

- Évolutions décidées en 2017 ayant pris effet au 1^{er} janvier 2018
 - Modification de l'intérêt communautaire pour le développement économique, suite aux impacts de la loi NOTRe et du transfert de la compétence *générale* « Economie » du Département en matière d'aides directes au développement économique des entreprises (projet de contractualisation Région, Département, Chambres consulaires).

Les relations avec les communes

- Déploiement de l'assistance technique générale aux communes : tarification 0,75 €/habitant
- Mutualisation des services
 - Réflexion schéma de mutualisation pour 2018
 - Poursuite du service commun urbanisme pour suppléer le désengagement de l'Etat sur les ADS depuis le 1^{er} juillet 2015 :
 - accompagnement de 27 communes de la CA
 - et de 17 communes de la nouvelle Codecom Portes de Meuse sur l'instruction des ADS au 1^{er} janvier 2018 avec une évolution à 30 communes à mi 2018 lorsque leur PLUI sera adopté.
- Participation à l'agenda 21 de la Ville de Bar-le-Duc

Les réflexions sur le projet de territoire de la CA

- Un projet de territoire à l'échelle du PETR Pays Barrois et à décliner sur la CA
- La poursuite de la réflexion pour tendre à l'horizon 2019 à une fusion avec la COPARY
- Un PPI à élaborer pour traduire les priorités de la CA
 - Les investissements courants

- Les grands projets
 - Appui au projet RN 135
 - Aménagement numérique
 - Salle multifonctions
 - EHPAD
 - Equipements sportifs : stades et gymnases
 - Equipements culturels
 - Résidence Autonomie (anciennement dénommée « Foyer Logements »).
 - Maisons de santé
 - Programme hydraulique
 - Zones d'activités économiques
 - Fonds de concours aux communes

Le contexte national

Au plan national, le projet de loi de finances pour 2018, premier budget de la législature et du quinquennat, constitue également la première annuité du projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, soumis à l'approbation du Parlement.

Il s'inscrit dans un contexte d'amélioration de la situation économique française, une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 1,7 % étant attendue en 2017 et 2018. (+ 1.9 % réalisé en 2017)

A la place du pacte de responsabilité et de solidarité décidé dans la législature précédente, une contractualisation est prévue avec les différents acteurs de la dépense publique.

Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public en maîtrisant leurs dépenses de fonctionnement. D'une part l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement doit être au maximum de 1.2 % par an sur la période 2018 à 2022 (y compris budget annexes), et d'autre part l'évolution du besoin de financement annuel minoré des remboursements de dette doit diminuer de 2.6 % toujours par an.

Des contrats conclus entre le représentant de l'Etat et les communes de plus de 50 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 150 000 habitants auront pour objet de déterminer les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité ou de l'établissement concerné et les modalités selon lesquelles sera assuré le respect de ces objectifs. Mais même pour les collectivités non concernées comme Bar-Le-Duc, ces règles deviendront vraisemblablement la référence.

Le prélèvement sur la DGF ne progresse plus mais reste en place à son niveau 2017. Le budget de l'agglomération doit donc prendre en compte les nouveaux objectifs de la législature mais également la baisse de la DGF de la précédente législature. Ce plan d'économies de 50 milliards d'euros sur les années 2014-2017 ramené à 47,37 milliards, les concours aux collectivités territoriales diminueront de 8,37 milliards d'euros pour la période 2014-2017 :

- 18 Md€ sur les dépenses de l'Etat
- 8,37 Md€ sur les dépenses des collectivités territoriales
- 10 Md€ sur les dépenses de l'assurance maladie
- 11 Md€ sur les dépenses de protection sociale

	2014	2015	2016	2017	2018
Effort national total	1,5 milliards	5,167 milliards	8,834 milliards	11,464 milliards	
Baisse des dotations aux collectivités/N-1	1,5 milliards	3,67 milliards	3,67 milliards	2,634 milliards	
Part des EPCI et communes	840 millions	2,893 milliards	4,964 milliards	5,999 milliards	
Part des communes (70 % bloc local)	588 millions	2,025 milliards	3,462 milliards	4,199 milliards	
Contribution de la Communauté d'agglomération	140 973 €	508 295 €	867 266 €	1 007 523 €	

De plus la loi de finance prévoit une réforme de la taxe d'habitation.

Pour redonner du pouvoir d'achat aux ménages, il est instauré à compter des impositions de 2018, un nouveau dégrèvement qui, s'ajoutant aux exonérations existantes, permettra à environ 80 % des foyers d'être dispensés du paiement de la Taxe d'Habitation au titre de leur résidence principale d'ici 2020. Ce paiement sera en revanche maintenu pour les contribuables aux revenus les plus élevés.

Cet objectif sera atteint de manière progressive sur 3 ans. La cotisation de TH 2017 actualisée de l'inflation sera abattue de 30 % en 2018 puis de 65 % en 2019 et 100 % en 2020. La ressource sera compensée par l'Etat sous forme de dégrèvement en 2018 et 2019.

Le Budget 2018 de la Communauté d'agglomération devra prendre en compte au niveau national de :

- la baisse historique de la DGF avec un prélèvement cumulé de 2.5 M€ entre 2014 et 2017 qui s'est arrêté en 2018. Cela représente 1 007 523 euros de prélèvement sur la capacité d'autofinancement

- les nouvelles dispositions de la loi de programmation des finances publiques pour les Années 2018 à 2022

De même qu'il est nécessaire d'anticiper le désengagement partiel possible de nos partenaires dans le financement de nos investissements, à commencer par l'Etat, mais aussi la Région et le Département eux aussi impactés par la réduction de leurs dotations.

C'est pourquoi un effort sera maintenu pour réduire nos dépenses à caractère général et de personnel à chaque fois que cela est possible. C'est par une optimisation de nos modes de gestion, un pilotage plus rigoureux encore de notre budget, notamment de la masse salariale, que nous parviendrons à maintenir notre capacité d'action mais il faudra s'assurer que l'Etat ne vienne pas davantage ponctionner les dotations.

Notre réflexion a déjà permis la prise de décisions pour la gestion de grands services à la population dont nous constatons en début de mandat un financement très contraint (budgets annexes de l'eau et de l'assainissement avec d'importants travaux réalisés ces dernières années et non encore amortis dans les tarifs) voire déficitaire (budget annexe des transports).

Malgré ces contraintes très fortes, notre engagement demeure ambitieux en terme d'investissements et devra donc mobiliser une fiscalité supplémentaire.

Stratégie financière et d'équilibre du budget 2018

Dans ce contexte budgétaire contraint, le budget de fonctionnement doit être maîtrisé.

Le compte administratif anticipé de l'année 2017

Il résulte d'une première analyse de l'exécution du BP 2017 les premières constatations suivantes :

Dépenses 2017

Nature	BP 2017	Budget Total 2017	Réalisé 2017	Disponible
011 – Charges à caractère Général	3 062 640	3 350 912	3 741 022,98	613 535,02
012 – Masse salariale	6 700 042	6 727 911	6 708 757,94	19 133,06
014 – Atténuations charges	4 535 562	4 469 984	4 447 404,69	22 579,31
023 – Virement section invt	498 360,43	1 126 546,43		
042 – Opérations d'ordre	561 519,00	561 519,00	636 824,93	-75 305,93
65 – Autres charges gestion courante	3 409 796,00	3 506 121,00	3 485 443,50	20 677,50
66 – Charges financières	3 000,00	3 000,00	2 229,98	770,02
67 – Charges exceptionnelles	231 651,91	231 651,91	226 268,64	5 383,27
TOTAL DEPENSES	19 002 571,34	19 977 725,34	18 247 952,66	1 733 418,68

Recettes 2017

Nature	BP 2017	Budget Total 2017	Réalisé 2017	Disponible
002 – Résultat reporté	5 176 820,29	5 176 820,29		
013 – Atténuation de charges	145 000,00	170 374,00	125 749,19	44 624,81
042 – Opérations d'ordre	178 074,00	178 074,00	155 015,70	23 058,30
70 – Produits des services	897 524,00	897 524,00	625 008,82	-18 848,61
73 – Remboursements Subventions Participations	13 563 368,00	13 571 368,00	14 373 208,19	-801 840,19
74 Dotations et participations	4 375 309,00	4 394 153,00	4 070 174,85	182 779,25
75 – Autres produits de gestion courante	14 250,00	14 250,00	21 296,29	-7 046,29
77 – produits exceptionnels			93 403,95	-94 403,95
TOTAL RECETTES	24 350 345,29	24 402 583,12	19 463 856,99	4 505 163,44

Le résultat brut de l'agglomération est excédentaire de 1 215 904,33€.

En tenant compte de la dotation aux amortissements, la CAF brute 2017 s'élève à 1 771 488,06 € contre 942 760,35 € en 2016.

Le budget de fonctionnement envisagé au DOB 2018

Le budget de fonctionnement réel de la Communauté d'Agglomération devrait s'élever à 18,798 M€ pour 2018 contre 17,94 M€ en 2017 et le budget global à 20,351 M€ en 2018 pour 19,02 M€ en 2017.

Il est rappelé que la Communauté d'Agglomération reste le principal voire l'unique intervenant pour le développement économique, l'action sociale et la politique de la ville, les transports, la gestion de l'eau et de l'assainissement, la gestion des ordures ménagères et la gestion des grands équipements culturels et sportifs (Musée, Médiathèques, Piscines, Ecoles de Musique, Gymnases et Stades).

La vue synthétique du DOB 2018 du budget général de fonctionnement par fonction serait la suivante

Fonctions budgétaires	DOB 2018
02- Services Généraux	5 323 440
01 - Opérations non ventilables	4 589 195
1 – Sécurité et salubrité publique	1 291 440
3 – Culture	2 469 177
4 – Sports et Jeunesse	2 520 507
5 – Interventions sociales	440 514
7 – Logement	125 000
8 – Aménagements et services urbains	825 833
9 – Action économique	1 463 498
TOTAL Budget de fonctionnement réel	18 798 604
<i>Amortissement</i>	<i>669 987</i>
<i>Autofinancement</i>	<i>883 090</i>
TOTAL Budget global de fonctionnement	20 351 681

Les recettes de fonctionnement

1 - la fiscalité évoluera pour financer les investissements

Au cours du dernier mandat, les taux de fiscalité ont été maintenus mais la fiscalité a cependant augmenté par l'effet de la revalorisation des bases fiscales.

La revalorisation des bases pour 2018 sera limitée à 0.4 % donc de situera bien en dessous des évolutions des années passées qui étaient au moins de 1 % chaque année.

Il est proposé de revaloriser les taux de fiscalité, CFE, taxe foncière sur les propriétés non bâties et Taxe d'Habitation de 1 %. Cela permettra de compenser la baisse du produit fiscal entre 2017 et 2018 de la taxe d'habitation liée aux exonérations décidées par l'Etat mais non compensées aux collectivités territoriales.

- **L'évolution des bases**

Ressources	Bases 2017	Bases 2018 Avec revalorisation de 1%	Evolution 2017/2018
CFE	11 663 248	11 779 880	116 632
Taxe Habitation	37 627 097	38 003 367	376 270
Taxe foncière non bâti	923 023	923 253	230

- **L'évolution du produit fiscal 2017/2018**

Ressources	Année 2017		Année 2018		Evolution Produit
	Taux 2017	Produit 2017 (en €)	Taux 2018	Produit 2018 (en €)	
TH	12,32%	4 635 660	12,32%	4 682 015	46 355
TFNB	1,88%	17 370	1,88%	17 526	156
CFE	23,60%	2 757 376	23,60%	2 780 052	22 676
Sous total		7 410 406		7 479 593	69 187
CVAE		2 572 701		2 993 148	420 447
IFER		360 799		360 799	
TASCOM		745 238		745 238	
TAFNB		28 454		28 454	
Sous total		3 707 592		4 128 039	420 447

Ce produit intègre la revalorisation des bases qui sont indexées sur l'inflation constatée en 2017 et défini par la loi de finances 2017. La revalorisation est de 1 %. Ces bases sont des bases estimées et non notifiées. Ces dernières ne seront connues que mi-mars.

A signaler la hausse significative de la CVAE qui est un impôt de péréquation. Il reste très influencé par les définitions décidées par les lois de finances successives.

Il est à noter que l'augmentation de CFE ne pourra se faire que par dérogation grâce à la majoration spéciale.

2 – Les dotations de l'État on atteint un point bas

C'est le point de fragilité pour la Communauté d'agglomération même si, grâce à une progression du coefficient d'intégration fiscale, la baisse de la DGF a pu être contenue entre 2014 et 2017.

L'année 2018 marque une pause aussi bien dans le prélèvement de l'Etat que dans l'évolution du CIF

Année	Bonification DGF (évolution compétences/ périmètre)
2014	163 499
2015	411 503
2016	53 148
2017	

Toutes choses égales par ailleurs, ce prélèvement a évolué comme suit dans le cadre de l'effort de 11 Milliards imposé aux collectivités territoriales sur la période 2014-2017, en ayant atteint son point haut en 2017 avec 1 007 523 €

Année	Evolution annuelle du pré pour le redressement des finances publiques
2014	143 927
2015	364368
2016	358 971
2017	1 40 257
Prélèvement cumulé 2014 à 2017	1 007 523
2018	0
Cumul des prélèvements	2 527 011

Depuis 2014 et jusqu'à la prévision du DOB 2018, le prélèvement cumulé de l'Etat dépasse 2.5 M€. Compte tenu de l'absence de bonifications liées aux transferts de compétences en 2018 et de la fin de prélèvement supplémentaire opéré par l'Etat, la DGF sera stable en 2018.

Année	CIF	Dot. Inter. Perçu	Dot. Compensation	DGF Totale
2013		1 894 018		
2014	35,13 %	1 911 719	1 966 788	3 878 507
2015	43,82 %	1 948 342	1 923 864	3 872 206
2016	45,33 %	1 456 442	1 886 636	3 343 078
2017	50.44%	1 909 252	1 834 211	3 743 463
2018 (DOB)	50.44%	1 909 252	1 834 211	3 743 463

C'est donc en 2017 que le prélèvement impacte au maximum la DGF, en étant compensé partiellement par l'évolution du Fonds de Péréquation des Ressources communales et intercommunales, pour lequel le conseil communautaire a retenu, depuis la mise en place de ce fonds, une répartition selon le droit commun.

LE FPIC ne progresse plus depuis 2017. Avec en 2018 une hypothèse d'une répartition stable entre la CA et les communes.

Année	FPIC sur l'ensemble intercommunal	FPIC attribué à la CA
2013		128 972
2014		221 162
2015	836 537	366 556
2016	1 023 766	464 061
2017	960 541	484 533
2018 (DOB)	960 541	484 533

3 – Les produits de l'exploitation des services

Les produits attendus concernent un niveau de recettes de 564 024 € soit 2.97 % des recettes de fonctionnement :

Postes de recouvrement	BP 2017	DOB 2018
Centre Nautique	340 000	320 000
Médiathèque	15 000	15 000
Musée Barrois	8 500	20 250
CIM - CLEM	166 720	170 000
Gens du Voyage (y compris grand passage)	14 500	21 000
Camping et haltes fluviales	19 300	27 000
TOTAL	564 024	573 250

4 – La taxe de séjour

La taxe de séjour est un impôt indirect dont les recettes sont affectées aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique sur le territoire.

Les tarifs ont évolué comme suit entre 2014 et 2017 :

- 2014 : 0,40 € par nuitée (territoire ex Codecom de Bar-Le-Duc seule)
- 2015 : 0,40 € par nuitée du 01/01/15 au 30/09/15 et 0,75 € par nuitée du 01/10/15 au 31/12/15 (tout le territoire de la communauté d'agglomération).
- 2016 : 0,75 € par nuitée

Les tarifs de la taxe de séjour 2017 perçue en 2018 sont identiques à 2017.

La taxe de séjour doit être payée par le vacancier qui loge dans l'un des hébergements suivants :

- hôtel de tourisme,
- résidence de tourisme,
- meublé de tourisme,
- chambres d'Hôtes,
- village de vacances,
- hébergement de plein air (camping, caravanage, port de plaisance, air de stationnement),
- auberge de jeunesse.

Récapitulatif des recettes de taxe de séjour

	Réalisé 2014	Réalisé 2015	BP 2016	BP 2017	DOB 2018
nuitées	36 412.00	30 420,00	45 000	33 000	30 000
recettes	13 438.60	17 977,65	33 750	20 000	20 000

Le DOB 2018 a été ajusté en fonction du réalisé 2015. Pour 2017, la taxe de séjour sera perçue au cours du 1^{er} trimestre 2018.

En collaboration avec l'Office de Tourisme, la communauté d'agglomération peut réaliser des contrôles, pour vérifier auprès des hébergeurs la bonne application des consignes pour les déclarations de nuitées.

5 – La facturation des charges aux budgets annexes

L'audit réalisé sur les comptes de la Communauté d'Agglomération a confirmé l'anomalie à ne pas facturer aux budgets annexes la charge des fonctions supports (Direction générale, Ressources humaines, Finances, Marchés Publics, ...) nécessaires à l'exercice des compétences gérées en budget annexe.

Pour la première fois, le BP 2017 a intégré un premier niveau de facturation de charges à hauteur de 149 400 € qui serait porté à 234 500 € pour 2018 :

Budget annexe	Moyens généraux payés (CA 2017)	Moyens généraux payés (DOB 2018)
Eau	97 500	97 500
Assainissement	76 500	76 500
Ordures ménagères	14 500	14 500
Transports	30 000	30 000
Total recouvrement	218 500	218 500

Les dépenses de fonctionnement

Pour compenser le prélèvement important sur la DGF, une maîtrise des dépenses à caractère général s'est avérée nécessaire.

1 - Les charges à caractère général (chap. 011) :

Leur taux de réalisation :

2013 : 96 %
 2014 : 93.6 %
 2015 : 86.36 %
 2016 : 83.57 %
 2017 : 89.50 %

Dans ce budget, une catégorie de dépenses est difficilement compressible, ce sont les fluides (de l'ordre de 595 300 €).

Notre politique de gestion du patrimoine bâtiminaire recherchera donc systématiquement tous les moyens de réduire ces charges.

Année	Total 011	fluides	011 hors fluides
2013 (CA)	5 103 699	528 618	4 784 658
2014 (BP)	5 208 941	661 817	4 547 124
2014 (CA)	4 873 564	750 420	4 123 143
2015 (BP)	2 713 648	581 450	2 132 198
2015 (CA)	2 343 640	538 960	1 804 680
2016 (BP)	3 308 052	764 300	2 543 752
2016 (CA)	2 889 019	606 453	2 282 566
2017 (BP)	3 046 640	884 880	2 161 760
2017 (CAA)	2 741 022	770 454	1 970 568
2018 (BP)	3 636 893	876 850	2 760 043

Du BP 2017 ou DOB 2018, les principales évolutions du chapitre 011 portent sur :

- Fluides : - 8030 €
- Fournitures hors fluides : +26 360 €
- Services extérieurs : + 476 633 €
- Prestations de services : + 41 863 €
- Impôts et taxes : + 37 429 €

Cela induit une hausse de 574 253 € en 2018 essentiellement en raison de la fin de la DSP de la piscine de Li-gny-en-Barrois qui génère cependant à l'inverse une hausse de la masse salariale du fait de la reprise des personnels de cet équipement sportif.

2 - La masse salariale

L'évolution de la masse salariale

Année	MS brute	Remb. MS	MS nette
2013 (CA)	4 087 473	374 815	3 712 658
2014 (BP)	4 372 213	308 863	4 067 350
2014 (CA)	4 494 356	728 038	3 766 318
2015 (BP)	5 193 889	1 233 263	3 960 626
2015 (CA)	5 476 828	1 441 441	4 035 386
2016 (BP)	5 794 877	1 775 152	4 049 725
2016 (CA)	5 932 959	1 857 317	4 075 612
2017 (BP)	6 700 042	2 035 000	4 665 042
2017 (CAA)	6 708 757	2 065 614	4 643 143
2018 (BP)	6 830 874	2 060 614	4 770 260

La masse salariale devrait augmenter sous l'effet du « GVT » introduisant une variation de la masse salariale à effectif constant liée aux avancements d'échelon et de grade. Elle reste toutefois maîtrisée.

Une création de poste de préventeur, partagé avec la Ville de Bar le Duc et le CIAS, sera proposée financée majoritairement par redéploiement des crédits alloués à la prévention des risques.

Pour 2018, l'évolution de la masse salariale intègre donc :

- **Les avancements de grade et échelons** estimés 59 900 €
- **Une contribution obligatoire au FIPH** à hauteur de 8 000 € liée à un taux de recrutement de personnes handicapées inférieur au seuil des 6%
- **L'évolution des cotisations patronales :**

Le taux de cotisation CNRACL et IRCANTEC n'évoluent pas cette année pour ce qui concerne la part patronale.

En compensation du versement de l'indemnité compensatrice de la CGS, la contribution exceptionnelle de solidarité est supprimée et la cotisation employeur maladie sur les fonctionnaires passe de 11.5 % à 9.88 %.

Le taux de cotisation au CNFPT est maintenu à 0.9%.

• **Une évolution des effectifs limitée dans le cadre de la mutualisation dits:**

- Suppression de 2 emplois aidés non remplacés par des emplois permanents. Une partie des crédits sera consacrée à des renforts ponctuels. (- 12 654 €)
- Transformation de poste, validée en 2017, concernant les emplois de cabinet mutualisés désormais recrutés à temps plein (10 750 €)
- Partage d'un poste d'ingénieur recruté par la Ville de Bar le Duc dans le cadre des exigences nouvelles concernant le secteur de l'aménagement et du cadre de vie (26 760 € pour le budget général)
- Redéploiement des crédits versés actuellement au CDG55 pour le recrutement d'un préventeur à temps plein mutualisé avec la Ville de Bar le Duc et le CIAS (8 000 € en charge nette)

Enfin, le BP 2018 permettra la mise à jour de la présentation annuelle relative aux véhicules affectés (Président et emplois fonctionnels) et sur les logements de fonction selon le cadre réglementaire qui s'impose.

3 - Les subventions versées

Malgré les contraintes pesant sur les recettes de fonctionnement, en raison de la forte baisse de la DGF, le soutien aux associations sera maintenu puisque celles-ci ne seront que faiblement impactées par les économies décidées sur notre budget de fonctionnement.

Toutefois, le niveau des subventions accordées sera, le cas échéant, révisé selon les critères d'octroi des subventions et la justification des besoins effectifs des associations.

Pour les participations, leur montant peut parfois varier en fonction de l'évolution de la population comme c'est le cas pour le SDIS, le PETR Pays Barrois ou encore la Mission Locale.

Les contractualisations préciseront davantage les objectifs poursuivis partagés.

Les principales subventions et participations de fonctionnement concernent :

Organismes	2014	2015	2016	2017	DOB 2018
SDIS	1 283 498	1 279 191	1 271 259	1 262 674	1 258 833
Pays Barrois	123 709	122 726	124 000	121 893	121 247
Office de Tourisme	295 000	263 250	260 000	271 850	271 850
Mission Locale	44 828	44 812	45 164	45 163	44 121
CAUE	17 169	18 831	19 000	18 655	18 538
Refuge pour fourrière	38 445	38 674	37 662	37 311	37 077
Association des Leuques	10 190	10 000	4 500 + 8 500 + 17 000	2 500 + 8 500	2 500 + 8 500

4 - L'attribution de compensation aux communes

Les attributions de compensation 2018 ont été votées par le conseil communautaire le 7 décembre dernier. Elles intègrent les évolutions présentées en CLECT le 28 juin 2017.

Actualisation attribution de compensation après les CLECT réunies en 2017.

Décomposition de l'attribution de compensation après les CLECT réunies en 2017	Base 2018 attribution de compensation (votée conseil 7 décembre 2017)
Base attributions de compensation	2 615 152,65
Restitution voirie Communes ex CCCO	96 955,58
Restitution balayage Communes ex CCCO	112 472,56
Transfert Gymnase Léo Lagrange Ligny	-32 384,41
Transfert Office Tourisme Ligny	-51 146,67
Contribution SDIS Communes entrantes en 2014	818,33
Contribution Incendie Communes ex CCCO	-724 584,00
Transfert Politique de la Ville Bar	-35 238,48
Mutualisation des services communs Ville Bar et CA	-1 294 232,24
Transfert compétence tourisme Communes entrantes en 2014	-1 985,82
Transfert financement CAUE Communes entrantes en 2014	-1295,10
Transfert Equipements Sportifs Ville Bar et Tronville	-325 463,33
Transfert Services des Sports Ville Bar	-432 667,56
Transfert financement subvention OT Bar	-11 850,00
Mutualisation des services Ville Bar et CA – Mutation d'un agent	25 736,37
Transfert du financement des permanences sociales au commissariat	-8 000
Transfert équipements linéens – 1 ^{ère} étape - coût directs	-282 783,54
Actualisation mutualisation des services communes (prévision)	-90 000
Actualisation coût annualisé des investissements CIM, médiathèque, musée, centre nautique (prévision)	-45 000
Transfert du financement de l'accueil des jeunes (prévision)	-9 000
Attributions de compensation 2018	494 495,66
<i>Dont à verser en 2018</i>	<i>2 003 904,76</i>
<i>Dont à recevoir en 2018</i>	<i>2 498 400,42</i>
Transfert équipements linéens – 2 ^{ème} étape - coût indirects (prévision)	40 000,00

- **Les éléments à valider en CLECT en 2018**

La CLECT devra se prononcer cette année sur les couts annualisés d'investissement et les charges indirectes des dossiers suivants :

- **Transferts des établissements de Ligny-en-Barrois opérés au 1^{er} janvier 2017**
 - Crèche
 - Bibliothèque
 - Camping et Relais nautique
 - Ecole de musique
 - Gymnase Vernet

Le montant estimé, avant cette nouvelle CLECT, de la réduction de l'attribution de compensation de la Ville de Ligny serait de 44 000 €.

- Contribution volontaire de la Ville de Bar-Le-Duc en 2018**

La ville de Bar-Le-Duc pourrait apporter une contribution complémentaire de 80 000 € en 2018 permettant de financer des dépenses d'entretien exceptionnelles dans les équipements culturels barisiens transférés.

- Prévision des attributions de compensation pour les BP de 2018 à 2020**

	2017	2018	2019	A compter de 2020
Base attributions de compensation	2 615 152,65	2 615 152,65	2 615 152,65	2 615 152,65
Restitution voirie Communes ex CCCO	96 955,58	96 955,58	289 969,98	289 969,98
Restitution balayage Communes ex CCCO	112 472,56	112 472,56	112 472,56	112 472,56
Gymnase Léo Lagrange Ligny	-32 384,41	-32 384,41	-32 384,41	-32 384,41
Office Tourisme Ligny	-51 146,67	-51 146,67	-51 146,67	-51 146,67
SDIS Communes entrantes en 2014	818,33	818,33	818,33	818,33
Contribution Incendie Communes ex CCCO	-724 584,00	-724 584,00	-362 292,00	-362 292,00
Transfert Politique de la Ville	-35 238,48	-35 238,48	-35 238,48	-35 238,48
Mutualisation des services communs Ville Bar et CA	-1 294 232,24	-1 294 232,24	-1 294 232,24	-1 294 232,24
Mutualisation des services Ville Bar et CA – Mutation d'un agent	51 472,74	25 736,37	25 736,37	25 736,37
Compétence tourisme Communes entrantes en 2014	-1 985,82	-1 985,82	-1 985,82	-992,91
Financement CAUE Communes entrantes en 2014	-1 295,10	-1 295,10	-1 295,10	-647,55
Equipements Sportifs Ville Bar et Tronville	-325 463,33	-325 463,33	-325 463,33	-337 219,33
Régularisation 2016 relative au transfert Equipement Sportifs	18 302,29	0,00	0,00	0,00
Services des Sports Ville Bar	-432 667,56	-432 667,56	-432 667,56	-432 667,56
Financement subvention OT Bar	-11 850,00	-11 850,00	-11 850,00	-11 850,00
TOTAL	-15 673,46	-59 712,12	495 594,28	485 478,74

5- Dotation de solidarité communautaire (DSC) et reversement fiscalité des éoliennes

- **La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)**

Le BP 2017 a intégré la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire dans les conditions prévues par l'article 1609 - nonies C - paragraphe VI du Code Général des Impôts.

En effet, la Communauté d'agglomération est tenue d'instituer la DSC dans la mesure où elle est signataire d'un contrat de Ville, conclu en juillet 2015 avec le représentant de l'Etat, pour la période 2015-2020, sans avoir conclu de pacte fiscal et financier.

Pour 2018, son montant représente 50 % de l'évolution du produit de la fiscalité professionnelle soit 170 000 € au titre de l'année 2018.

Cette dotation fera l'objet d'une délibération lors du vote du BP 2018 en avril prochain. Il est rappelé que le vote des critères se fait à la majorité des 2/3 et les montants affectés à la majorité simple.

- **Le reversement de fiscalité aux communes d'implantation des éoliennes**

Pour les Communes sur le territoire desquelles des éoliennes sont implantées et selon l'art 1609 quinquies C III 4 du code général des impôts, une attribution de compensation peut être attribuée.

Cette attribution a fait l'objet d'un rapport au conseil communautaire le 7 avril 2017 et l'an dernier il a été proposé de reverser 25 % du montant de la fiscalité perçue sur les éoliennes pour un montant de 52 170 €.

Pour 2018, le reversement à nouveau de 25 % de la fiscalité perçue représenterait 60 000 € et fera l'objet d'une délibération lors du vote du BP 2018 en avril prochain.

6- Les charges financières et l'encours de dette

La Communauté d'agglomération est actuellement peu endettée par rapport aux structures de même strate. Nous débattons de notre stratégie d'endettement à partir de l'élaboration du nouveau PPI.

Evolution de l'encours de dette

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours réel	802 117	562 646	323 252	148 061	81 244	20 311	0

Exposition au risque de taux de la dette (selon charte GISSLER de bonne conduite)

La communauté d'agglomération n'est engagée dans aucun produit structuré. Son encours de dette n'est donc pas à risque.

Répartition de la dette entre taux fixe et taux variable au 1^{er} janvier 2018

Taux fixe 100 % représentant 100 % de l'encours pour 20 311 €

Taux variable 0 % représentant 0 € de l'encours

En Annexe 5 figure la structure de l'encours de dette

Taux moyen de l'encours de dette long terme au 1^{er} janvier 2018

4,25 %

Encours de dette long terme par habitant au 1^{er} janvier 2018

0,55 €/hab. (population municipale 2018)

Plan d'amortissement de la dette communautaire au 1^{er} janvier 2018

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2018 sera de 20 311 €.

Années	CRD 1/1	Capital amorti	Intérêts	CRD 31/12
2014	562 646	239 394	23 234	323 252
2015	323 252	175 191	11 919	148 061
2016	148 061	66 817	5 042	81 244
2017	81 244	60 933	2 265	20 311
2018	20 311	20311	179	0
2019	0	0	0	0

La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement pour 2018 à fiscalité identique serait projetée au DOB 2018 en baisse par rapport au BP 2017 à 680 000 €. Il conviendrait pour la restaurer et financer nos investissements d'accroître la fiscalité de 3 % soit 210 000 € et obtenir ainsi une CAF de 890 000 €.

Année	CAF (BP et CA)
2013(CA)	1 313 560 (1)
2014(CA)	929 392 (1)
2015 (BP)	638 672
2015 (CA)	629 361 (2)
2016 (BP)	982 353 (3)
2016 (CA)	942 760
2017 (BP)	1 059 880
2017 (CAA)	1 771 488
2018 (BP)	1 553 000
2019 (Objectif)	1 300 000
2020 (Objectif)	1 200 000

(1) Hors Ordures ménagères

(2) Hors opérations exceptionnelles. Ce chiffre est donné à titre indicatif mais vu que le résultat est négatif cela est « non significatif » en terme financier.

(3) Hors opérations exceptionnelles

Le budget d'investissement

Le nouveau PPI sera présenté avant la fin de cette année prenant en compte nos orientations sur la fiscalité mais aussi la baisse des dotations de l'Etat. Nous le piloterons en retenant les hypothèses les plus réalistes possible de concours de nos partenaires eux-mêmes impactés par la baisse de leurs dotations et les incertitudes liées à la réforme territoriale.

Nous mettrons en place une gestion **en Autorisations de Programme/Crédits de Paiement dite « AP/CP »** afin de mieux percevoir la gestion pluriannuelle de nos investissements.

1 - Le financement de nos investissements

C'est en premier lieu l'objectif d'une restauration de la capacité d'autofinancement que nous poursuivrons autant que possible en raison des contraintes de baisse de nos dotations.

Nous piloterons aussi nos projets en fonction du soutien que continueront à nous apporter nos partenaires :

- La Région Grand Est
- Le soutien de l'Etat et de la Région dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) ou du contrat de ruralité
- Le programme d'activités 2018 du GIP Objectif Meuse. Le GIP devrait accorder à nouveau une dotation spécifique de l'ordre du contrat de ruralité au moins doivent être affectés à des projets communaux.
- Le département

La communauté d'agglomération est engagée dans les travaux d'élaboration du contrat de développement du territoire lié à Cigéo. C'est un enjeu important puisque ce contrat fléchera les projets les plus structurants à accompagner dans les années à venir.

Les règles d'intervention de nos partenaires imposent la définition de priorités que nous affirmerons dans le cadre du nouveau PPI :

- Les subventions ne sont accordées qu'au moment de l'Avant-Projet Définitif (APD) nous obligeant à préfinancer les études préliminaires sans certitude de financement.
- La caducité des subventions devient une règle absolue pour tout projet non démarré.
- Les co-financements se restreignent en même temps que la répartition des compétences se précise
- Les projets doivent être priorisés et pilotés dans leur exécution budgétaire pluriannuelle

2- Les principaux restes à réaliser estimés au 31/12/2017

Au 31 décembre 2017, les restes à réaliser s'élèvent à 2 909 697,58 € et leur décomposition est donnée en Annexe 1.

Les restes à réaliser sont strictement les dépenses engagées qui génèrent les reports conformément aux principes budgétaires et aux recommandations de la chambre régionale des comptes

3 - Les disponibles estimés au 31/12/2017

Au 31 décembre 2017, les disponibles estimés s'élèvent à 4 401 431,74 € et leur décomposition est donnée en annexe 2.

Un arbitrage sur la nécessité de réinscrire au budget primitif certains crédits de paiement disponibles à ce jour devra être effectué.

4- Les investissements courants envisagés pour 2018

Les investissements courants s'élèvent à 807 105 € en 2018.

Les principaux investissements courants envisagés en 2018 sont détaillés en Annexe 3.

5 - Première approche de programmation sur les grands projets déjà engagés

Pour les projets engagés au moins au stade du programme, de la maîtrise d'œuvre voire des travaux, notre conseil a déjà approuvé les plans de financement.

Les principaux investissements au titre des grands projets envisagés en 2018 et au-delà sont détaillés en Annexe 4.

6 – Projets communautaires et fonds de concours sur 6 ans (2015-2020)

Il s'agit d'une première approche des éléments à prendre en compte en vue de l'élaboration d'un Plan Pluri-annuel d'Investissements (PPI) souhaités.

Le financement de ce PPI n'est pas finalisé à ce jour et dépendra :

- Du résultat cumulé disponible au 31/12/2017
- De recettes d'investissement exceptionnelles (exemple vente envisagée du B851)
- De la capacité d'autofinancement de la CA sur la période, elle-même conditionnée par :
 - L'évolution des recettes de gestion : dotations et fiscalité
 - L'évolution des dépenses de gestion en lien avec le recalage des politiques communautaires
- Des conditions d'accompagnement de nos partenaires
 - CPER 2015-2020
 - Politique régionale en cours de révision nouvelle région Grand Est
 - Programme d'activités du GIP fluctuant
 - Dotation spéciale intercommunalités en 2018
 - Fiches actions acquises actuellement sur certains grands projets
 - Hall expositions
 - EHPAD
- D'un choix sur le niveau d'endettement en fin de période

Fonds de concours projets CIAS, Etat, Communes et autres tiers

Projets	Coût Global TTC	Budgétisation
Etat - Aménagement RN 135	1 500 000 (projet 48 M€)	2017 à 2020 Repris sur excédent
Communes – (sauf 2017) (1)	800 000	215 000 en 2018
CIAS - EHPAD	1 000 000 (projet 20 à 22 m€)	2018 à 2020 Repris sur excédent
TOTAL Fonds de concours reconstitution	3 300 000	

(1) Un fonds de concours de 215 000 € est prévu en 2018 au profit des communes sur la dotation de 714 000 € que verserait le GIP Objectif Meuse

Projets communautaires décidés ou envisagés (hors RAR)

Projets	Coût Global TTC	Coût net	DOB 2018
Salle multifonctions	12 360 000	2 000 000	8 060 000
CFHVS - 2 ^{ème} phase	1 189 954	489 954	425 000
Hall bouliste	2 000 000	1 000 000	
Grande Terre 2	412 198	412 198	
Aménagement numérique	1 500 000	1 500 000	
Maîtrise foncière quartier st jean	1 250 000	1 102 000	177 500
Autres investissements dont gymnases	1 500 000	1 000 000	
Maisons de santé	A chiffrer	A chiffrer	

Présentation des orientations budgétaires par politique

Celle-ci vous est présentée en Annexe 5.

Telles sont les bases sur lesquelles il vous est proposé d'engager le débat sur les orientations budgétaires de la Communauté d'Agglomération au titre de l'année 2018.

Le budget primitif 2018 sera présenté à l'assemblée le 6 avril prochain.

Annexes

- Annexe 1 – Restes à réaliser 2017
- Annexe 2 - Disponibles 2017
- Annexe 3 - Programmation des investissements courants-
- Annexe 4- Description des grands projets du futur PPI
- Annexe 5 -Présentation du DOB par politique

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme des commissions compétentes, décide de :

- Donner acte à Madame la Présidente des éléments portés à la connaissance du Communautaire pour le débat d'orientations budgétaires 2018.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LA PRESIDENTE,
 Le Directeur Général des Services,

Bertrand ACHARD

DOB 2018

Conseil Communautaire du 22 février 2018

ANNEXE 1

Restes à réaliser 2017

RESTES A REALISER : 2 909 697,58 €

1. Les restes à réaliser 2017 sur les Investissements courants : 688 480,87 €

• Informatique	4 860 €
• CIM	5 558,40 €
• Médiathèque	108 837,76 €
• Musée	20 318,40 €
• Gymnase Bradfer	20 232 €
• Gymnase Léo Lagrange	6 500 €
• Centre nautique Bar-le-Duc	4 608€
• Piscine Ligny	1 152,46€
• Urbanisme	17 684,80€
• Hydraulique	41 046,60€
• Fonds de concours	429 764,87€
• Camping	2 925,80€
• Tourisme	20 363,03 €

2. Les restes à réaliser 2017 sur les grands projets : 2 221 216,71 €

• Stade Jean Bernard	1 043 417,99 €
• Salle multifonctions	572 844,28 €
• La Suzanne	364 474,84€
• Eco quartier Saint Jean	240 479,60 €

DOB 2018

Conseil Communautaire 22 février 2018

ANNEXE 2

Disponibles 2017

DISPONIBLES : 4 401 431,74 €

1. Les disponibles sur les investissements courants : 1 834 311,92 €

• Operations non ventilables	50 264,94 €
• Administration générale	903,93 €
• Assemblée locale	134,15 €
• Service généraux	62,65 €
• Informatique et réseaux	29 515,77 €
• Direction des finances	0,66 €
• Ressources humaines	42,10 €
• CIM	27 645,60 €
• CLEM	-523,88€
• Médiathèque Jean Jeukens	226 387,59 €
• Musée	48 456,20 €
• Service des sports	18 009,20€
• Gymnase Sainte Catherine	-8 230,25€
• Gymnase Bradfer	20 000€
• Gymnase Léo Lagrange	10 000€
• Gymnase Vernet	-1,82€
• Gymnase Tronville	45 000€
• Centre nautique	391 150,52€
• Piscine Ligny-en-Barrois	-376€
• Contrat de Ville de Valence	440,20€
• Gens du voyage Bar-le-Duc	25 000€
• Gens du voyage Givrauval	26 786,54€
• Aire de grand passage	30 000€
• Urbanisme	-406,55€
• Eau et assainissement	80 000€
• Opération d'aménagement urbain	292 238,51€
• Hydraulique	89 880,01€
• Action économique	429 784,32€
• Camping halte fluviale	2 147,53€

2. Les disponibles sur les grands projets : 2 567 119,82 €

• Stade Jean Bernard	1 050 601,26€
• Salle multifonctions	1 036 681,09 €
• La Suzanne	479 837,47€

DOB 2018

Conseil communautaire du 22 février 2018

ANNEXE 3

La présentation du PPI - Programmation des investissements courants -

Investissement courant : 807 105 €

OPERATIONS NON VENTILABLES	FRAIS D'INSERTION	7 000,00
ADMINISTRATION GENERALE	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	1 280,00
	Table sur roulettes	1 000,00
	MOBILIER	350,00
INFORMATIQUE ET RESEAUX	Fourrières	800,00
	Microsoft Licences contratOpen Value	19 000,00
	Nouvelle version logiciel Urbanisme	15 000,00
	Signature électronique 20 élus + 30 délégataires	10 000,00
	1 PC Communication	530,00
	1 PC portable 13 pouces + station pour DGA Dev Territorial	1 200,00
	1 PC portable 15p chargé de mission financement	530,00
	1 smartphone Comm pour publication réseaux sociaux	500,00
	1 smartphone chargé de mission salle multifonctions	200,00
	1 smartphone wifi agent contrôle de gestion	200,00
	1 smartphone wifi chargé de mission financement	200,00
	1 téléphone portable musée	10,00
	1 téléphone portable sport site Bar-le-Duc	10,00
	1 téléphone portable sport site Ligny	10,00
	1 téléphone portable télétravail culture	10,00
	2 PC portables pour prêts aux services et vidéoprotection	1 060,00
	2 téléphones portables sport chef de bassin	20,00
	3 PC portables 15p DETAC	1 590,00
	Modem 4G de secours pour panne connexion internet sur sites	200,00
	Onduleur serveurs	3 000,00
	Pont radio	1 500,00
	Serveur de Sauvegarde	15 000,00
	2 bureaux + caisson + 2 chaise Service Informatique Bureau C	2 000,00

DIRECTION DES FINANCES	MOBILIER	500,00
RESSOURCES HUMAINES	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	2 700,00
	MOBILIER	5 000,00
CIM	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	40 000,00
	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	5 000,00
	1 vidéoprojecteur 1 écran fixe dans une salle de FM CIM	1 000,00
	INSTRUMENTARIUM	10 000,00
CLEM	MOBILIER	5 000,00
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 500,00
MEDIATHEQUE JEAN JEURKENS	Complément de formation sur nouveau logiciel	2 200,00
	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	30 000,00
	Remplacement lecteurs code-barres accueil médiathèque obsolète	2 000,00
	4 meubles pour livres lus	4 500,00
	7 sièges pour l'accueil	1 100,00
MEDIATHEQUE JEANNE ANCELET HUSTACHE	CONSTRUCTIONS BATIMENTS PUBLICS	35 000,00
	Meuble rangement DVD	1 200,00
	Meubles postes de consultation	550,00
	3 liseuses	600,00
	Un compteur de passage (caméra 2D)	2 200,00
MUSEE DU BARROIS ET PATRIMOINE	Licences Actimuséo	3 000,00
	OEUVRES ET OBJETS D'ART	5 000,00
	RESTAURATION MAQUETTE HUMBERT	6 000,00
	MOBILIER	500,00
GYMNASE SAINTE-CATHERINE	Auto-laveuse vestiaires et dégagements	3 863,00
	Paniers de basket	6 000,00
GYMNASE ERNEST BRADFER	Paire de Filets Pare Ballons	2 300,00
	Paire de buts de handball	3 000,00
GYMNASE LEO LAGRANGE	Chariot armoire grand volume athlétisme	820,00
	Chariot de Transport tapis de judo	1 825,00
	Chariots de transport javelots	320,00
	Armoires de rangement	976,00
	Sono portative	370,00
GYMNASE VERNET LIGNY EN BARROIS	Eclairage des cibles Tirs à l'arc	5 620,00
	Organigramme de Clés	5 000,00
	CONSTRUCTIONS BATIMENTS PUBLICS	40 000,00
GYMNASE TRONVILLE	CONSTRUCTIONS BATIMENTS PUBLICS	50 000,00
	Sono portative	370,00

STADE SAINTE-CATHERINE	Prolongement main courante terrain de rugby	9 600,00
	2 Aspirateurs balayeuses courts de tennis couverts	11 100,00
	Auto laveuse vestiaires et dégagements Tennis	3 863,00
	Chariot d'arrosage automatique	2 414,00
	Desherbeur thermique	2 800,00
	Epareuse	6 250,00
	Gyrobroyeur	690,00
	Mono-brosse compacte	1 320,00
	Tapis de protection accès tribune courts de tennis	1 000,00
	Tondeuse frontale	23 200,00
	Mobilier locaux sociaux gardiens et tennis couvert	1 200,00
STADE JEAN BERNARD	Remplacement des sièges de la tribune honneur	10 000,00
	Desherbeur thermique	2 800,00
	Débrousailluse	770,00
	Mono-brosse compacte	1 320,00
CENTRE NAUTIQUE	Renouvellement des masses filtrantes PHASE 1	10 000,00
	CONSTRUCTIONS BATIMENTS PUBLICS	40 000,00
	Aménagement d'une zone de jeux aquatiques	30 000,00
	Aménagement d'une zone de jeux aquatiques ASSISTANCE	8 000,00
	1 PC Horanet + réinstallation Centre nautique Bar-le-Duc	2 000,00
	1 PC administratif Centre nautique Bar-le-Duc	530,00
	1 PC portable technicien centre nautique Bar	700,00
	Couverture téléphonie sans fil Centre Nautique BLD pour secours	1 900,00
	Rayonnage de sureté Produits entretien	2 500,00
	CONSTRUCTIONS BATIMENTS PUBLICS	60 000,00
PISCINE LIGNY-EN-BARROIS	1 PC portable Centre Nautique Ligny	700,00
	Rajout sur réseau interne téléphonie Centre Nautique Ligny	300,00
	REMISE EN SERVICE HAMMAM	4 000,00
	MOBILIER	500,00
CONTRAT DE VILLE		
GENS DU VOYAGE BAR LE DUC	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS CONST.	20 000,00
LOGEMENT	ACQUISTION SAVECOM	15 000,00
OPERATION		
D'AMENAGEMENT URBAIN	FRAIS D'ETUDES STRATEGIE FONCIERE	35 000,00
HYDRAULIQUE	Etude pour travaux berges du 94 RI (MOe)	35 000,00
	MOe Travaux restauration Ornain - AVP + PRO + ACT	67 560,00
	Tranche Optionnelle 2 Etude Environnementale Zones Humides	1 764,00
ANIMATION TOURISTIQUE	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDE CITE DES LEUQUES	8 500,00
	HAUT JURE - TRAVAUX	15 610,00
Total		807 105,00

DOB 2018

Conseil communautaire du 22 février 2018

ANNEXE 4

La présentation du PPI - Programmation des grands projets -

Grands projets du PPI : 9 252 500 €

HALL DES EXPOSITIONS	ACHAT TERRAIN OIL	60 000,00
	CONSTRUCTIONS	8 000 000,00
STADE JEAN BERNARD	CONSTRUCTIONS BATIMENTS PUBLICS	80 000,00
	MANDAT AU STADE J BERNARD	500 000,00
OPERATION D'AMENAGEMENT URBAIN	TERRAINS NUS ECHEANCE BAUMANN ET FAUCHERIE	177 500,00
ANIMATION TOURISTIQUE	Subvention achat terrain CFHV	10 000,00
	TRAVAUX LA SUZANNE	425 000,00
Total		9 002 500,00

Grands projets hors PPI : 553 000 €

CENTRE DE SECOURS	FONDS DE CONCOURS SDIS CASERNE TRONVILLE	60 000,00
MUSEE DU BARROIS ET PATRIMOINE	FRAIS D'ETUDES	60 000,00
GYMNASE SAINTE- CATHERINE	FRAIS D'ETUDES	25 000,00
GYMNASE ERNEST BRADFER	MAITRISE D'ŒUVRE POUR TRAVAUX SELON DIA	50 000,00
ACTION ECONOMIQUE	FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES	238 000,00
CAMPING ET HALTE FLUVIALE	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	60 000,00
GENS DU VOYAGE	AMENAGEMENT - AGENCEMENT TERRAINS FAMILIAUX	60 000,00
Total		553 000,00

ANNEXE 5

Présentation du DOB 2018 par fonction

Toutes fonctions budgétaires - Lecture transversale de la masse salariale et de la Gestion des Ressources Humaines

Les prévisions du DOB 2018 se traduisent par une augmentation de la masse salariale sous l'effet principalement du « GVT » introduisant une variation de la masse salariale liée aux avancements d'échelon et de grade. Elle reste toutefois maîtrisée.

La valeur du point n'évolue pas en 2018. Par ailleurs, les mesures statutaires et de revalorisation indiciaires prévues dans le cadre du protocole parcours professionnels, carrières et rémunération (PPCR) sont reportées d'un an. L'année 2018 constitue ainsi une « année blanche ».

Les mesures de compensation de la hausse de la CSG ne devraient pas avoir d'impact sur la masse salariale. La hausse de la CSG sera intégralement compensée pour l'ensemble des agents publics, l'opération étant réalisée via une suppression des cotisations lorsqu'elles existent (contribution exceptionnelle de solidarité, cotisations maladie pour les contractuels) ou via le versement d'une indemnité compensatrice. En contrepartie du versement de cette indemnité, les employeurs publics territoriaux bénéficieront d'une compensation prenant la forme d'une baisse de la cotisation employeur maladie.

Toutefois, d'autres facteurs exogènes auront une incidence sur la masse salariale globale.

La suppression des emplois aidés impactera l'organisation de certains secteurs puisque 2 contrats seront supprimés en 2018 (Médiathèque et informatique). Une partie des crédits correspondant à la charge nette sera redéployée pour assurer un minimum de service au sein de la Médiathèque via des interventions ponctuelles mais aucun poste permanent ne sera créé en compensation.

Il est à noter que la Communauté d'Agglomération ne remplit plus ses obligations en matière **d'emploi de personnes handicapées**, ce taux d'emploi étant passé en dessous des 6%. Une contribution au FIPH est de ce fait prévue au budget.

Dans le champ de la prévention des risques, face à l'allongement de la vie professionnelle et à l'augmentation croissante de l'absentéisme et des accidents de travail (+ 33% en 2017), une nouvelle organisation sera proposée cette année. La collaboration proposée par le CDG55 a permis à la collectivité d'initier les premières réponses à ses obligations. Trop ponctuelle, elle n'est plus adaptée aux enjeux humains, économiques et juridiques de la prévention de risques qui sera assurée via le recrutement direct d'un préventeur à temps plein mutualisé avec la ville de Bar le Duc et le CIAS.

Conformément à la délibération du 07 décembre dernier, les exigences nouvelles concernant le secteur de l'aménagement et du cadre de vie amèneront également la collectivité à partager un poste d'ingénieur recruté par la Ville de Bar le Duc. Le Cabinet de la Présidente sera par ailleurs renforcé avec l'augmentation du temps de travail des collaborateurs de cabinet exerçant désormais à temps plein.

Il est rappelé enfin que la Communauté d'Agglomération conserve sa politique de gestion des carrières offrant aux agents des perspectives d'évolution notamment par la réussite à des concours et examens professionnels.

- **Evolution du tableau des effectifs**

La Communauté d'agglomération est attentive à tout évènement permettant de réinterroger la structure des effectifs.

Suite à la mise en place du PPCR réformant certains cadres d'emploi, une mise à jour du tableau des effectifs a été effectuée pour supprimer des effectifs budgétaires les postes laissés vacants depuis plusieurs mois et non remplacés. 224 emplois budgétaires figurent ainsi au tableau des effectifs.

Un poste de préventeur à temps plein sera créé par redéploiement des crédits versés actuellement au CDG55. Ce poste étant mutualisé avec la Ville de Bar le Duc et le CIAS, le coût supplémentaire en résultant est estimé à 8 000 €.

La Communauté d'Agglomération continuera d'être attentive aux demandes de renforts et remplacements qui devront être particulièrement motivées sur l'exigence de continuité du service.

Elle poursuivra également la démarche initiée relative à la modernisation du management et s'efforcera d'adapter les ressources humaines aux objectifs de la collectivité, par le biais notamment d'un engagement maintenu en termes de formation professionnelle.

- **Evolutions et perspectives pluriannuelles :**

- **les effectifs**

La structure des effectifs de la Communauté d'Agglomération connaît une forte évolution ces dernières années au regard des changements successifs de périmètre d'intervention, les postes budgétaires permanents passant de 160, au 1^{er} janvier 2013, à 224, au 1^{er} janvier 2018.

Années	Effectifs permanents au 1 ^{er} janvier	Evolution N-1	Périmètre nouveau
2013	160	Création CA	Fusion codecom Bar le Duc et CCCO
2014	179	+ 19	Reprise en régie de la collecte des OM : 11 postes créés Compétences nouvelles : - gestionnaire compétence transport - gardien de gymnase (gymnase CCCO) - Gestionnaire politique de la ville Renforcement de l'ingénierie : - Mission expertise – contractualisation, - Ingénieur SIG - Technicien bâtiment - Conseiller des APS 1 collaborateur de cabinet Renforcement service des eaux : 1 adjoint administratif et 1 chef de pôle réseaux

2015	210	+31	Création des services communs (transferts des agents des services fonctionnels Ville de Bar le Duc et CIAS)
2016	220	+ 10	Transfert des équipements sportifs de la Ville de Bar-le-Duc et du Service des Sports
2017	229	+ 9	Transfert des équipements culturels de la Ville de Ligny en barrois et reprise en régie du Centre Nautique de Ligny en Barrois

Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2018

	effectif par catégorie		effectif budgétaire	effectif pourvu
Direction Générale	5		5	5
	5	A	5	5
Cabinet	1		1	1
	1	A	1	1
Filière administrative	72		71	70
	19	A	19	18
	19	B	18	18
	34	C	34	34
Filière technique	95		92	92
	4	A	4	4
	11	B	11	11
	80	C	77	77
Filière sportive	14		14	14
	2	A	2	2
	9	B	9	9
	3	C	3	3
Filière culturelle	40		39	39
	3	A	3	3
	29	B	28	28
	8	C	8	8
Emplois non cités	2		2	2
	2	A	2	2
Total général	229		224	223

Cette évolution à la hausse est donc en partie liée au processus de mutualisation.

Pour rappel, ce processus a donné lieu, au 1^{er} janvier 2015, à la création de services fonctionnels partagés dans le cadre de la réglementation relative aux « services communs ».

Tableau des effectifs recrutés par la Communauté d'Agglomération et partagés avec la Ville et le CIAS dans le cadre de la convention de création de services communs :

Service	Catégories			Total
	A	B	C	
Direction Générale	10	1	/	11
Ressources Humaines	2	3	3	8
Administration Générale	1	2	5	8
Affaires Juridiques et marchés	1	2	2	5
Finances	1	1	7	9
Informatique	1	1	4	6
Urbanisme	1	2	4	7
Total				54

▫ la rémunération et les dispositifs d'action sociale

Concernant les rémunérations, il est rappelé que la Communauté d'Agglomération a souhaité faire évoluer son dispositif de régime indemnitaire en introduisant une prime d'objectif dont les modalités de modulation ont été précisées. Elle est en place depuis l'année 2013.

Par ailleurs, le « RIFSEEP », régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est devenu le nouvel outil indemnitaire de référence en remplaçant la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique. Il est composé de deux parties :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire.

- le complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Enfin, il est rappelé que la mise en œuvre du PPCR, différé cette année, s'étalera jusqu'à 2021 avec des mesures de revalorisation étalées dans le temps.

Les dispositions relatives au temps de travail et à l'action sociale des agents n'ont quant à elles pas évolué.

La collectivité s'est doté d'un plan de prévention des risques psycho-sociaux dont les actions ont été mises en œuvre et seront poursuivies durant l'année 2018. Une subvention du FIPH sera allouée en soutien à ce projet.

• **Avantage en nature et véhicules de services**

Le rapport de présentation du budget fera le point sur l'attribution de logements dans les conditions prévues par le décret n°2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement complété par un arrêté du 22 janvier 2013 qui est venu modifier le régime applicable aux logements de fonction. Il est à noter que suite au départ à la retraite d'un gardien d'installation sportive, le logement de fonction considéré comme trop vétuste ne sera pas réattribué. Le fonctionnement du service réorganisé en conséquence n'en sera pas pénalisé.

Il précisera aussi, en application des dispositions de l'article L 2123-18-1-1 du CGCT, les mises à disposition de véhicules (Voiture de service Mme la Présidente et DGA, voiture de fonction DGS) sur le cadre historique des pratiques opérées par la Communauté d'agglomération étant précisé que parfois cela pourra concerner des fonctions partagées entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de Bar-Le-Duc.

Fonction 02 – Moyens Généraux – Financement du CIAS

Les orientations budgétaires du CIAS débattues le 15 février 2018 dans le cadre du DOB 2018

Est joint en annexe 2 le rapport de présentation du DOB 2018 du CIAS.

Après d'importants efforts d'économies et de maîtrise des dépenses, entrepris de 2014 à 2017 par le CIAS, l'année 2018 est une année sans changement de son offre de services : par rapport à 2017, aucune mesure nouvelle, ni suppression d'actions ne sont à envisager. De même, pour les recettes, cette stabilisation de l'activité ne laisse prévoir aucune recette nouvelle, ni diminution au regard de 2017.

Compte tenu des taux d'exécution 2017 des charges à caractère général et de la masse salariale, toutes les mesures de recherches d'économies ont été épuisées. Ainsi, des économies supplémentaires se traduiraient inmanquablement par la diminution, voire l'arrêt de certains services à la population.

Toutefois, le transfert de compétences du multi-accueil « Les Mimosas » de Ligny en Barrois, s'accompagne d'un besoin nouveau de financement de 38 865€ pour équilibrer le budget de cette structure. De plus, le cofinancement du poste d'Intervenant Social en Commissariat et Gendarmerie (ISCG) nécessite un besoin de financement de 8 000€. Cette dépense nouvelle est une dépense non choisie, dans la mesure où cette nouvelle action est à l'initiative de l'Etat.

Soit, des **charges nouvelles** s'ajoutant au fonctionnement annuel à hauteur de **46 865€**.

- **Recettes nouvelles attendues**

Le maintien à l'identique de l'activité au regard de l'exercice 2017 a pour conséquence qu'aucune nouvelle recette n'est attendue.

- **Les multi accueils de l'Agglomération Bar le Duc Sud Meuse**

Secteur dont la part sur le budget général est la plus importante, conformément aux mesures prises dès 2015 le nombre de places proposées par le CIAS est passé de 132 à 112 jusqu'au 1^{er} janvier 2017 (date du transfert du multi-accueil « Les mimosas » de Ligny en Barrois. Puis, à compter du 1^{er} janvier 2017, le transfert de cet équipement a porté à trois, le nombre de multi-accueils gérés par le CIAS, pour un total de 147 places. Ainsi, le poids budgétaire des multi-accueils dans la subvention d'équilibre du CIAS s'est alourdi de 38 865€.

Le nombre d'heures facturées est en croissance depuis 2016 grâce à une augmentation des naissances sur le secteur à la fin du 1^{er} semestre 2016. Le taux d'occupation des multi accueils est donc meilleur et le CIAS, encore début 2018, refuse des admissions. Cette tendance s'est confirmée en 2017 mais il est douteux qu'elle soit pérenne.

Pour ce qui concerne la masse salariale, elle est contenue en nombre de postes, comprend, comme chaque année, un poste budgété non affecté par multi accueil pour les remplacements obligatoires compte tenu des obligations afférentes aux taux d'encadrement. Sur plusieurs années elle subit une baisse.

Pour 2018, ce temps de remplacement a été réduit à 0,8 ETP par structure.

Il est à noter que dans ces établissements, les agents sont tous de sexe féminin et jeunes : la probabilité d'absence pour maternité est forte et les taux d'encadrement des enfants étant réglementairement normés, les remplacements sont impératifs.

Le transfert du multi-accueil de Ligny-en-Barrois au 1^{er} janvier 2017

Le transfert est réalisé avec l'objectif de maîtriser, à travers la subvention globale au CIAS, tout impact sur l'évolution de la charge nette sous réserve cependant que l'activité de ce multi-accueil reste au même niveau de recettes.

Nonobstant les calculs précis liés aux charges à prendre en compte dans le transfert ainsi que les questions d'harmonisation en matière, notamment, de ressources humaines dont les impacts sur le budget de fonctionnement doivent encore être mesurés, la question du bâtiment doit être examinée en 2017.

En effet, dans le cadre de la mise en cohérence de la qualité des équipements communautaires d'accueil de la petite enfance et dans le cadre de la réflexion de la ville de Ligny en Barrois sur les travaux à entreprendre il sera nécessaire d'évaluer précisément le type de programme de rénovation à entreprendre. De même dans le cadre des règles de transfert d'équipements la ville de Ligny en Barrois et la communauté d'agglomération devront déterminer les parts de travaux qui relèvent soit de la qualité de structure soit de son amélioration dans le cadre du fonctionnement. Ce qui induira un positionnement de la ville et l'agglomération en matière de volume d'investissement à financer.

• Utilisation des excédents

Le CIAS, a dégagé des excédents en 2016 et dans une moindre mesure en 2017. L'affectation de ces excédents aura lieu suivant 3 objectifs :

- Financer les activités qui ont généré leurs propres excédents. Ceci permet d'utiliser les reliquats de subventions fléchées à leur usage initial et de se focaliser sur l'activité et les services à la population, vocation du CIAS.
- Accompagner la Résidence Autonomie les Coquillottes dans son futur déménagement,
- Pallier aux premières annuités d'achat de la parcelle Birden dévolue à la reconstruction de la Résidence Autonomie, en lieu et place de l'agglomération. Ce qui permet d'alléger l'agglomération des paiements 2016, 2017 et 2018 pour un montant de 200 000€.

Par ailleurs, en 2017, le CIAS a pu utiliser 201 800€ sur ses excédents pour les attribuer à l'EHPAD sous la forme d'un fonds de concours, visant à financer une partie de ses travaux de mise aux normes, en lieu et place de l'agglomération, comme envisagé initialement.

• Le budget annexe de l'EHPAD

Ne pesant pas sur la subvention d'équilibre du CIAS mais représentant 51% du budget du CIAS les enjeux de son équilibre sont fondamentaux. Le plan de retour à l'équilibre a porté ses fruits.

Le résultat 2017 de l'EHPAD n'est pas consolidé à ce moment du débat d'orientation budgétaire.

Toutefois, le compte administratif anticipé au 31/12/2017, hors rattachements s'établirait comme suit :

Hébergement	Dépendance	Soins	Total
22 470 €	- 62 585	19 700 €	-20 415€

Au regard des chiffres ci-dessus, le constat que la section dépendance crée du déficit de manière structurelle depuis plusieurs exercices est confirmé. L'effet du changement de tarification de la section soin intervenu en 2016 (tarification globale avec pharmacie à usage intérieure) est très limité : il ne génère que 20 415€ d'excédents, ce qui est très peu sur la masse totale de cette section tarifaire (1 700 000€) et ceci ne compense pas le déficit généré par la dépendance.

L'EHPAD n'a plus de dettes auprès des fournisseurs, tout est soldé depuis fin 2016. Pour la cuisine centrale, l'EHPAD paye 13 mois depuis 2016 ce qui permettra de solder les impayés sur l'exercice 2019.

Suite à la mise en place du nouveau mode de tarification à la ressource (EPRD) le budget 2017 est resté sous forme ternaire avec des sections étanches entre elles. Au final et contrairement à ce qui était envisagé initialement au travers de cette nouvelle tarification, les sections tarifaires ne peuvent pas s'équilibrer entre elles. Le Conseil départemental a fait un effort important dans la tarification hébergement, qui permet d'équilibrer cette section. La dépendance continuera à créer du déficit, la section soins restera très fragile sur le plan budgétaire. Toutefois, en 2019, il est prévu une réévaluation des indicateurs de dépendance et de soin par l'ARS et le Conseil Départemental, ce qui devrait conduire à des dotations plus importantes en 2020, année de signature du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens), qui sera signé à la place de l'actuelle convention tripartite, dont ces mêmes indicateurs ont été évalués en 2008.

Conclusion sur le budget du CIAS

La subvention d'équilibre 2018 est calculée sur la base de son niveau de 2017 augmentée des charges liées au transfert du multi-accueil « Les Mimosas » et au cofinancement du poste d'ISCG, soit **1 474 121 €**. Elle permet de financer le fonctionnement courant du CIAS, l'augmentation de la masse salariale, les mesures nouvelles et la charge nette du multi accueil les mimosas. Les excédents cumulés offrent également l'opportunité de financer des charges initialement dévolues à l'agglomération au travers de fonds de concours du CIAS.

Parallèlement l'EHPAD est revenu quasi à l'équilibre grâce aux efforts conjugués des personnels, des familles, du CIAS, de la ville de Bar le Duc et des tarificateurs. La performance est d'autant plus remarquable que la pression sur l'encadrement et les personnels est croissante et que les moyens ne sont pas proportionnels à l'augmentation de la dépendance.

Désormais les économies de gestion ont atteint leurs limites. Le CIAS se concentre sur ses missions principales et les services et activités qui ont fermés ou baissé d'intensité n'ont pas eu de conséquences majeures sur les services rendus à la population et sur le climat social.

Certes, le poids budgétaire de la cohésion sociale de l'agglomération est lourd. Mais il représente 200 emplois dans des champs très variés et contribue à l'identité, au dynamisme et l'attractivité du territoire. Le CIAS est reconnu comme un acteur majeur social, médico-social, dans le champ de la prévention, de la jeunesse mais aussi des services aux publics.

Si les exigences budgétaires se confirment dans les années à venir les choix devront se porter sur les politiques menées par le CIAS. Il s'agira de déterminer les priorités dans l'action globale de l'agglomération.

La construction d'un nouvel EHPAD

Dossier important pour le CIAS et l'agglomération tant les enjeux de prise en charge des résidents, de conditions de travail des agents et de la nécessité de réaliser des économies d'échelles sont prégnants.

2017 a été l'année du lancement des phases opérationnelles.

L'appel à candidatures a été lancé début janvier 2018, sur un montage juridico-financier similaire à celui réalisé pour la reconstruction de la Résidence Autonomie « Les Coquillottes ». Il s'agit d'un partenariat public – privé (PPP) sous la forme juridique d'un marché de partenariat (MP). Ce dispositif reprend les principales caractéristiques du bail emphytéotique Administratif (BEA), interdit aux collectivités pour ce type de projet par l'application de la loi NoTré.

Le marché de partenariat qui sera conclu pour la reconstruction de l'EHPAD a été soumis à une étude préalable de soutenabilité juridique et budgétaire par un cabinet externe à la Collectivité. La DDFIP et le MINEFI ont émis un avis favorable pour le projet dans les modalités prévues par les documents de consultation. Il sera signé pour une durée de 40 ans.

Ainsi, les frais d'étude et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, devraient être réduits à environ 50 000€ en 2018. Les frais de prestations intellectuelles liées à la maîtrise d'ouvrage seront supportés par le candidat retenu, puisqu'ils sont inclus dans le contrat de partenariat.

Il est à noter que ce type de montage offre trois garanties fondamentales pour l'économie du projet et des coûts de fonctionnement futurs : celle du délai de livraison, celle du coût final de l'opération, celle de la redevance annuelle qui sera due au bailleur social, propriétaire du bâtiment sur la durée du contrat.

Les premières rencontres avec les tarificateurs que sont le Conseil Départemental et l'ARS ont eu lieu et le cadrage du projet et de son financement est en cours de négociation. Les dépôts de demande de subventions auprès du Conseil Départemental, du GIP et de l'Etat ou ARS auront lieu au stade APD en fin de 1^{er} semestre 2018.

Dans tous les cas des études financières prospectives sur l'évolution du prix de journée seront menées et devront être financées sur le fonds de concours. Les conditions de participation financière de l'agglomération ne changent pas ni en investissement avec le fonds de concours de 1 M€ ni sur le fonctionnement qui n'impacte pas la subvention d'équilibre que verse l'agglomération au CIAS, le budget EHPAD étant en budget annexe.

La réception du nouvel établissement est toujours fixée fin 2020.

Le plan de financement évolue en fonction des échanges avec les financeurs, le dernier en date, sur lequel les études sur le choix du type de maîtrise d'ouvrage sont basées, est le suivant :

- Suite aux dernières études menées pour établir la consultation en marché de partenariat le coût du projet est estimé à **15 400 000€ HT (hors mobilier)**. TVA 5,5% sur le coût des travaux.
- Fonds de concours agglomération : 1 000 000 €
- GIP (règlement 2017) : 4 230 000 €
- Etat/ARS/CNSA : 614 759,52 €. Estimation
- CD55 sur investissement places Personnes Handicapées vieillissantes : 180 000€
- Caisses de retraite, mutuelles et autres : 500 000€
- Capital à emprunter sur 40 ans : 8 797 167,48 € (dont plus de 50% en PLS).

Ce plan est amené à évoluer en raison des règlements des aides et subventions qui varient chaque année, les unes dépendant de la politique départementale ou les autres de la politique nationale. Il n'est pas à exclure des participations Europe (FAEDER) en raison du positionnement de l'EHPAD dans un quartier contrat de ville, voire de la région en fonction des programmes au jour de la demande. Les demandes ont majoritairement lieu au stade APD, soit en 2018.

La construction du foyer logement

La signature du Bail Emphytéotique Administratif entre le CIAS et ICADE a eu lieu en bonne et due forme le 18 mai 2016. Il contractualise les conditions de livraison du bâtiment et de son usage sur 40 ans.

Le calendrier est quasi respecté et les travaux ont démarré en mai 2017 pour une réception prévue par le CIAS en décembre 2018.

Le coût de l'opération est fixé à 6 493 777 Euros dont le plan de financement définitif est le suivant :

- 3 300 000 Euros d'emprunts PLS
- 2 400 000 Euros du GIP Objectif Meuse
- 246 500 Euros de la ville de Bar-le-Duc confirmés au titre de la déconstruction et préparation du terrain
- Fonds propres et préfinancement : 65 706 Euros
- Le solde par un prêt CARSAT à taux zéro de 481 571 Euros.

L'opération n'a aucune incidence sur le budget de l'agglomération qui, toutefois, ~~devra~~ assume la garantie des emprunts, pour l'intégralité de leur montant et pour toute leur durée.

Le calcul final du loyer payé par les résidents in fine est en cours de négociation avec le Conseil Départemental de la Meuse.

Les loyers proposés en tarification 2018 dans le nouvel établissement s'élèveraient à 693 € pour un T1 bis et 832 € pour un T2. La procédure de tarification du Conseil Départemental est en cours. Il s'agit bien d'estimation à ce moment du DOB.

L'accès aux soins de premiers recours – Projets de santé et maisons médicales

Nouvelle compétence de l'agglomération elle vise à déterminer les objectifs d'une politique de santé et d'accès aux soins et d'en calibrer les moyens. Les enjeux pour l'agglomération sont très importants tant il est incontournable d'assurer une démographie médicale adaptée au territoire.

Les objectifs que se fixe l'agglomération sont les suivants :

- Diagnostic global des besoins et de l'offre de soins
- Recenser les acteurs en présence et les collaborations possibles
- Établir les priorités : territoires et actions
- Proposer des scénarii de déploiement de la politique de santé
- Identifier les moyens à conforter et ceux à déployer
- Formuler des propositions pour l'attractivité du territoire
- Décrire une programmation globale
- Mettre en œuvre les premières mesures concrètes

Un bureau d'étude a été recruté et mandaté afin de mener les études, assurer un diagnostic et mener la concertation avec les professionnels de santé visant la définition du projet de santé sur le secteur Ligny/Tronville. Le document proposé à l'ARS est validé.

En parallèle un cabinet spécialisé dans l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a œuvré pour établir les besoins batimentaires des deux maisons de santé de Ligny en Barrois et Tronville en Barrois.

Le site d'implantation de Ligny en Barrois rue des Prairies (dans le quartier de veille active de l'Ornain) étant dorénavant définitivement adopté par les professionnels de santé et l'Agglomération, dès 2018 vont être entreprises les études de programmation puis celles de maîtrise d'ouvrage. Sur Tronville en Barrois, le site d'implantation fait encore débat chez les professionnels de santé concernés : le démarrage du projet sera donc plus tardif.

Sur Bar-Le-Duc, une première priorité se dégage pour la réalisation d'une maison de santé à la Côte Ste Catherine sur le site sinistré de l'espace centre socio-culturel/ ancien centre médico-social du Département.

Fonction 02 – Moyens Généraux – Autres actions que CIAS

- **Administration générale**

- **Projet de vente du B 851**

Ce bâtiment a été acheté 450 000 € et près de 200 000 € travaux y ont été réalisés notamment une voirie d'accès.

S'avérant manifestement non adapté aux besoins de la communauté d'agglomération et manifestement aussi surdimensionné dans les surfaces utilisées, il est proposé de le vendre si possible pour lui redonner une vocation économique. L'estimation des domaines est actuellement de 400 000 €.

Il est rappelé que son maintien dans un statut d'ERP imposerait des travaux immédiatement (50 000 € environ) et son gros entretien à court-moyen terme.

Ce dernier fait l'objet d'une convention d'occupation à titre gratuit signée avec le Conseil Départemental, celui-ci assurant à sa charge tous les travaux nécessaires à sa destination et tous les frais liés au fonctionnement du bâtiment. Cette convention sera reconduite cette année mais des discussions se poursuivent avec le Département qui a manifesté sa volonté d'acquérir ce site pour y loger durablement la maison de la solidarité et le centre d'exploitation des routes départementales.

- **Assemblée locale**

Le budget nécessaire au versement des indemnités des élus est prévu à hauteur de 245 000 €. L'article 10 de la loi de finances pour 2017 supprime la retenue à la source spécifique à laquelle étaient soumises les indemnités de fonction perçues par les élus locaux.

La retenue à la source spécifique est supprimée pour les indemnités de fonction perçues à compter du 1er janvier 2017. Les indemnités perçues à compter de cette date sont désormais imposables à l'impôt sur le revenu selon les règles de droit commun applicables aux traitements et salaires.

Toutefois, afin de tenir compte des frais de mandat que l'indemnité de fonction est destinée à compenser, les élus locaux bénéficieront d'un abattement fiscal spécifique correspondant à la « fraction représentative de frais d'emploi » maintenu à son niveau en vigueur avant la réforme dans la limite de 1 fois l'indemnité maximale d'un maire d'une commune de moins de 500 habitants et de 1,5 fois de cette somme en cas de cumul de mandat (à titre d'exemple, en 2016, celle-ci s'élevait à 7 778 € par an, pour un mandat, ou à 11 667 € en cas de cumul de mandats).

- **Adhésion au Pays Barrois (dans le contexte de la transformation PETR)**

En 2016, son financement a été assuré par les EPCI membres via une cotisation de 3,40 € par habitant. Sous réserve que la base de cotisation de 3.40 €/habitant reste inchangée, Il en résulterait une évolution de la cotisation au PETR comme suit :

Année	Population municipale	Cotisation versée au PETR
2015	36 096	122 726.40 €
2016	36 187	123 036.00
2017	35 851	121 893.40
2018	35 661	121 247.40

Toutefois, le PETR semble vouloir concrétiser une évolution de ses statuts s'agissant de la répartition entre ses membres de la contribution à son budget. Cette évolution ne devrait cependant pas avoir d'incidence pour la communauté d'agglomération.

- **Adhésions et cotisations diverses**

- Assemblée des communautés de France : 0,105 € par habitant avec une population totale de 37 077 habitants soit 3 894 € ;
- Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) : 0,50 € par habitant (sur la même base que 2016) soit 18 538.50 € avec 37 077habitants au 01/01/2018 ;
- Citoyens et Territoire (Carrefour des Pays Lorrains) : cotisation forfaitaire de 820 €.
- Adhésion à AtMO : 6 980 €

- **Informatique et réseaux**

Dépenses de Fonctionnement

Pour l'imprimerie, hausse de 4,80 % soit 4 380 € correspondant aux transferts de compétence. Ces hausses arrivent après les transferts réels et se poursuivront les années à venir car nous profitons des renouvellements de contrat de copieurs pour les rendre effectifs, cela évite des frais de gestion facturés par le financeur. Dans le cadre des transferts des compensations seront reçues des communes ayant transférés la compétence.

Pour l'informatique, : hausse de 3.37 % soit 3 635 €. Un tiers de la hausse correspond à l'actualisation indiciaire des contrats de maintenance des logiciels, un tiers sur les licences de fonctionnement du système informatique et le dernier tiers sur l'intégration informatique de la bibliothèque de Ligny et mise à niveau du logiciel pour le musée.

- Pour la téléphonie, hausse de 1 100 € due à l'accroissement physique du nombre de lignes.

Dépense d'Investissement

Pour l'informatique, cela correspondant aux acquisitions de licences et de matériels :

86 880 € sont proposés au total, correspondant aux investissements courants :

- Licences Microsoft : 19 000 €
- Signature électronique : 10 000 €
- Logiciel de gestion de la fourrière : 800 €
- Nouvelle version logiciel gestion urbanisme : 15 000 €
- Complément de formation sur nouveau logiciel médiathèque : 2200 €

- Licences Actimuséo : 3000 €
- Renouvellement des ponts radio trop anciens : 1500 €
- Renouvellement onduleurs serveurs : 3000 €
- Serveur de Sauvegarde : 15 000 €
- Modem 4G de secours pour panne connexion internet sur sites distants : 200 €
- Remplacement lecteurs code-barres accueil médiathèque obsolètes : 2 000 €
- Couverture téléphonie sans fil Centre Nautique BLD pour secours : 1900 €
- Rajout sur réseau interne téléphonie au Centre Nautique de Ligny : 300 €
- Renouvellement de postes utilisateurs obsolètes et nouveau matériel : 9 840 € dont 1200 € de nouveau matériel pour les piscines
- Mobilier pour nouveau bureau partagé : 2000 €
- Nouveau téléphones mobiles : 1 140 €

• **Communication**

En 2018 et conformément à nos engagements, nous continuons à développer les actions de communication nécessaires à la compréhension de l'organisation et du fonctionnement des services publics communautaires, également afin de mieux informer nos concitoyens sur les équipements gérés par l'agglomération.

Suite à l'élaboration des vidéos des agents de la CA, ayant remporté un franc succès, réalisées par Guillaume Ramon Productions, cette année ce sont les portraits des habitants du territoire qui seront mis à l'honneur. Dans cette même dynamique, nous souhaitons mettre en valeur, par le biais du numérique, les points forts du territoire en termes économique, touristique et de services afin de développer l'attractivité du territoire.

La mise en lumière des événements ou projets relatifs au territoire de l'Agglomération continuera à être une priorité.

Fonction 1 – Sécurité

• **Service incendie et secours**

Le conseil d'administration du SDIS a décidé le 11 octobre 2016 d'une augmentation de 0.2 % de la contribution au financement des dépenses du service public de lutte contre les incendies et de secours aux personnes.

La contribution 2017 pour les 33 communes du territoire de la Communauté d'Agglomération sera de 1 262 674 € se décomposant comme suit à partir d'une population DGF 2016 de 37 976 habitants (37 989 habitants en 2015) et d'un potentiel fiscal 2016 de 24 520 799 € (23 811 451 € en 2015) :

- Contribution sur la part habitant = 603 343 € (599 558 € en 2015)
- Contribution sur la part potentielle fiscal = 665 337 € (676 384 € en 2015)
- Part représentative de la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires = - 6 006 € (-4 683 € en 2015)

L'évolution de la cotisation sera donc la suivante :

- Contribution 2014 = 1 283 498 €
- Contribution 2015 = 1 279 191 €
- Contribution 2016 = 1 271 259 € soit -0.62 %
- Contribution 2017 = 1 262 674 € soit - 0.68 %
- Contribution 2018 = 1 258 833 € soit - 0.30 %

Fonction 3 – Culture

Pour l'ensemble des établissements culturels, l'objectif de maîtrise de la charge nette a été annoncé, imposant aux porteurs de nouveaux projets d'en garantir le financement.

- **PER Nasium**

L'accompagnement de l'association La Cité des Leuques est maintenu pour l'année 2018, la subvention est similaire à l'exercice 2017 à savoir : 2 500 € en fonctionnement pour ses projets événementiels et de reconstitution. Cette subvention est complétée par une subvention d'investissement de 8 500 €. La CA étudie la possibilité de faire un effort de participation sur les charges supplétives qui incombent à l'association sur la maison des Leuques, la participation de la CA pourrait s'élever à 3 000 €.

- **Enseignement musical après le transfert de l'école de musique de Ligny-en-Barrois**

- **Conservatoire Intercommunal de Musique (CIM)**

Au 1^{er} janvier 2017, le Conservatoire Intercommunal de Musique de l'agglomération intègre ce qui était jusqu'à présent le Centre Linnéen d'Education Musicale, suite au transfert de cet équipement. Le CLEM était déjà en contrat avec l'agglomération, partageant le même projet pédagogique et la même équipe d'enseignants (sauf 1 professeur) ; la situation des élèves comme des enseignants ne devrait donc pas être modifiée de manière substantielle.

Les charges à caractère général couvrent essentiellement la marche naturelle d'un établissement qui accueillera dorénavant 470 élèves (370 sur le site de Bar-le-Duc, 100 sur le site de Ligny-en-Barrois), la grande majorité étant issue du territoire de l'agglomération. Plus de 90 % du budget de cet établissement est affecté aux charges de personnel (24 enseignants, la plupart à TP). Les tarifs du CIM ont été réévalués en 2016, permettant d'accroître ses capacités en recettes propres (125 000 € prévu au BP, 130 614 € réalisé).

A noter que pour la 1^{ère} fois, la Drac a versé une subvention de fonctionnement au conservatoire, d'un montant de 50 000 €, signe de reconnaissance de la qualité de son enseignement et de son travail sur le territoire. Une rencontre avec la Directrice Régionale des Affaires Culturelles devrait nous permettre de savoir si cette subvention sera reconduite.

Des conventions seront signées avec les villes de Bar-le-Duc et de Ligny-en Barrois pour continuer d'assurer des missions essentiellement communales : animations en milieu scolaire (dont le PLEA à Bar-le-Duc), saison musicale à Ligny-en Barrois, gratuité des élèves rejoignant les rangs des harmonies municipales de Bar-le-Duc ou Ligny-en-Barrois.

Evolution de la charge nette du CIM (Bar-le-Duc)							
	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CAA 2017	Moyenne 2013/2017	DOB 2018
Dépenses	798 397,93	816 121,24	831 971,99	853 120,96	961 557,33	852 233,89	997 976,00
Recettes	210 103,02	185 061,14	222 911,98	317 012,32	177 956,04	222 608,90	274 000,00
Coût net	588 294,91	631 060,10	609 060,01	536 108,64	783 601,29	629 624,99	723 976,00

○ **Ecole de musique de Ligny en Barrois (CLEM)**

Evolution de la charge nette du CLEM							
	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CAA 2017	Moyenne 2013/2017	DOB 2018
Dépenses	119 095,70	126 689,73	129 287,89	121 981,12	23 168,30	104 044,55	23 200,00
Recettes	48 657,72	45 463,34	46 547,64	42 724,69	31 002,80	42 879,24	30 000,00
Coût net	70 437,98	81 226,39	82 740,25	79 256,43	-7 834,50	61 165,31	-6 800,00

• **Lecture Publique après le transfert de la Médiathèque de Ligny-en-Barrois**

○ **Médiathèque Jean Jeukens**

Au 1^{er} janvier 2017, le réseau des Médiathèques Intercommunales de l'agglomération intègre la Bibliothèque Municipale de Ligny-en-Barrois, suite au transfert de cet équipement. Le regroupement de ces deux établissements permettra de renforcer le maillage du territoire et à terme de quelques mois, dès que la mise à niveau informatique sera réalisée, permettra aux inscrits linnéens de profiter des collections de Bar-le-Duc et inversement, avec la même carte de prêt et en s'acquittant d'une seule inscription. Le portage des ouvrages d'une ville à l'autre se fera par l'intermédiaire du système « Portéo » de la Poste auquel nous sommes déjà abonnés (coût annuel : 180 € pour un nombre d'ouvrages illimité).

En 2016, la Médiathèque Jean Jeukens a offert un nouveau service, plutôt à destination des jeunes, un « Pôle Jeu Vidéo », qui connaît un grand succès et a permis de faire croître le nombre d'inscriptions annuel (+ 4%) qui était plutôt stagnant ces dernières années.

Les charges à caractère général de la médiathèque Jean Jeukens, outre la marche naturelle du bâtiment, sont en priorité constituées de l'achat d'ouvrages et d'abonnements à des revues afin d'être toujours en phase avec l'actualité ainsi que d'activités permettant de mobiliser le public. Une revalorisation des tarifs à compter du 1^{er} juillet 2016 a permis une légère augmentation des recettes propres (13 000€ prévus au BP 2016, 13 558,97 € réalisés).

Fin 2015, la Médiathèque Jean Jeukens a été accompagnée par le Cabinet Emergences Sud afin d'élaborer un Contrat Territoire Lecture, étude largement financée par la DRAC. Avec la réalité du transfert de l'équipement linnéen en 2017, un projet territorial de développement de la lecture publique pourrait émerger, qui pourrait être accompagné par la DRAC ; une rencontre prochaine avec la Directrice Régionale des Affaires Culturelles pourrait nous éclairer sur ceci, ainsi que sur la problématique, qui reste d'actualité, de non adéquation du bâtiment de la médiathèque Jean Jeukens avec ses activités et l'efficacité de sa gestion.

Evolution de la charge nette de la Médiathèque Jean JEUKENS							
	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CAA 2017	Moyenne 2013/2017	DOB 2018
Dépenses	621 098,37	610 263,56	641 773,94	628 343,09	664 979,28	633 291,65	691 855,
Recettes	13 931,50	13 748,21	35 236,09	13 558,97	2 077,24	15 710,40	18 750,00
Coût net	607 166,87	596 515,35	606 537,85	614 784,12	662 902,04	617 581,25	673 105,

○ **Médiathèque Ligny en Barrois**

Evolution de la charge nette de la Médiathèque de Ligny en Barrois							
	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CAA 2017	Moyenne 2013/2017	DOB 2018
Dépenses	95 775,79	104 414,05	104 600,53	95 422,41	98 849,69	99 812,49	119 215,00
Recettes	7 038,86	10 885,58	5 508,21	2 667,45	127,96	5 245,61	0,00
Coût net	88 736,93	93 528,47	99 092,32	92 754,96	98 721,73	94 566,88	119 215,00

● **Musée Barrois**

Les charges à caractère général du Musée Barrois, outre la marche naturelle du bâtiment, sont en priorité constituées de la préservation de notre Patrimoine et de nos collections, ainsi que d'activités permettant de mobiliser le public autour de la richesse de notre passé.

Le musée Barrois présente un ensemble très varié d'œuvres et objets témoignant de la richesse de notre passé. Il propose aussi régulièrement des expositions temporaires, des conférences et aussi de nombreux ateliers et visites guidées pour les scolaires ou les groupes.

En 2016, le poste de responsable du Musée a été confié à la conservatrice adjointe, suite au départ du conservateur en décembre 2015, sans nouveau recrutement mais avec une redistribution de ses missions, celles touchant au Label Ville d'Art et d'Histoire ayant été confié au responsable du service culturel de la Ville de Bar-le-Duc.

Les tarifs du Musée Barrois ont été revalorisés au 1^{er} juillet 2016. Le Musée Barrois proposera en 2017 une grande exposition rétrospective sur le Professeur Humbert ; celle-ci ainsi que les restaurations d'objets nécessaires seront intégralement financées par une subvention de la Drac et une souscription populaire qui a connu un grand succès, comme en 2013 lors de l'achat du tableau de Nicolas de Bar.

Suite au résultat de l'étude de diagnostic, une étude de maîtrise d'œuvre sera engagée pour étudier un programme de remise en état de l'équipement.

Evolution de la charge nette du Musée Barrois							
	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CAA 2017	Moyenne 2013/2017	DOB 2018
Dépenses	401 973,40	371 492,35	363 608,75	310 569,03	336 914,55	356 911,62	374 047,00
Recettes	41 682,47	31 280,72	20 935,16	12 440,37	17 734,28	24 814,60	45 750,00
Coût net	360 290,93	340 211,63	342 673,59	298 128,66	319 180,27	332 097,02	328 297,00

- **Salle Multifonctions**

Les travaux de construction démarreront au 2^{ème} trimestre 2018 pour permettre une livraison de l'équipement pour la fin 2019 / début 2020. Quant à la partie relative à l'ancienne station Oil, les travaux de dépollution et de démolition seront conduits en parallèle pour se terminer au début du 2^{ème} semestre 2018.

Des échanges sont menés avec les financeurs, notamment le GIP Objectif Meuse, la Région Grand Est et l'Etat, pour adapter les partenariats afin de conserver une participation communautaire située entre 1,8 et 2 M€.

Fonction 4 – Sports et Jeunesse

Depuis les derniers transferts au 1^{er} janvier 2017, la communauté d'agglomération gère en régie ou en DSP 7 équipements sportifs : 2 piscines (Ligny en Barrois et Bar-Le-Duc), 5 gymnases (2 à Bar-Le-Duc, 2 à Ligny-en-Barrois et 1 à Tronville en Barrois) et 2 stades (Bar-Le-Duc).

Afin de conserver une gestion de proximité, de ces équipements, en lien avec les clubs locaux, et éventuellement l'Office Municipal des Sports, il a été proposé au conseil communautaire, de déléguer, par convention, aux communes, la gestion de ces équipements, notamment l'attribution des créneaux. La Communauté d'agglomération s'assurera néanmoins des modalités d'utilisation des installations et de la contractualisation avec les clubs.

Avec un service des sports riche d'équipements très variés et complémentaires, situés sur plusieurs territoires de l'agglomération, une réflexion sera à approfondir afin de mener une politique sportive cohérente et partagée par tous. Parallèlement, l'éclatement de nos équipements sur un vaste territoire va obliger le service des sports à réfléchir à son organisation et à se doter de moyens de transport cohérents.

- **Service des sports de l'agglomération**

Evolution de la charge nette du service des Sports							
	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CAA 2016	Moyenne 2013/2017	DOB 2018
	Ville de Bar				CA		
Dépenses	165 920,83	189 119,14	168 194,44	418 805,20	468 663,55	282 140,63	486 474,00
Recettes	3 632,00	2 155,00	8 815,00	0,00	426,43	3 005,69	0,00
Coût net	162 288,83	186 964,14	159 379,44	418 805,20	468 237,12	279 134,95	486 474,00

- Les gymnases et stades de Bar-Le-Duc, Tronville et Ligny en Barrois

- Gymnases et stades de Bar-le-Duc

Suite au résultat de l'étude de diagnostic, une étude de maîtrise d'œuvre sera engagée pour la rénovation du Gymnase Bradfer.

Evolution de la charge nette des gymnases et stades de Bar-le-Duc							
	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CAA 2017	Moyenne 2013/2017	DOB 2018
	Ville de Bar				CA		
Dépenses	503 154,67	508 224,94	487 989,99	158 370,68	241 994,29	379 946,91	296 056,00
Recettes	3 259,86	23 474,72	20 057,99	1 585,00	17 640,00	13 203,51	17 640,00
Coût net	499 894,81	484 750,22	467 932,00	156 785,68	224 354,29	366 743,40	278 416,00

- Gymnase de Tronville

Le transfert de cet équipement s'est déroulé sans transfert de personnel, selon le choix de la commune de Tronville, pour autant la commune a été décompensée du montant du coût du personnel.

L'entretien courant (ménage) fait l'objet d'une prestation de service confiée à une structure d'insertion du secteur Centre Ornain qui intervient également au gymnase Léo LAGRANGE, à Ligny-en-Barrois.

Evolution de la charge nette du Gymnase de Tronville							
	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CAA 2017	Moyenne 2015/2017	DOB 2018
	Ville de Tronville				CA	CA	
Dépenses	NS	NS	42 103,79	11 161,09	24 982,04	NS	53 020,00
Recettes	NS	NS		0,00	0,00		0,00
Coût net	NS	NS	42 103,79	11 161,09	24 982,04	NS	53 020,00

- Gymnases de Ligny-en-Barrois

- Gymnase Léo Lagrange

Evolution de la charge nette du Gymnase Léo Lagrange							
	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CAA 2017	Moyenne 2013/2017	DOB 2018
Dépenses	40 552,62	95 240,96	46 401,02	52 364,86	51 131,78	57 138,25	63 220,00
Recettes	0,00	9 563,40	10 669,71	891,78	11 170,02	6 458,98	10 670,00
Coût net	40 552,62	85 677,56	35 731,31	51 473,08	39 961,76	50 679,27	52 550,00

▪ **Gymnase Vernet à Ligny-en-Barrois**

Evolution de la charge nette du Gymnase Vernet							
	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CAA 2017	Moyenne 2013/2017	DOB 2018
Dépenses	57 454,39	59 803,93	52 543,28	27 681,83	34 876,41	46 471,97	43 950,00
Recettes	16 048,49	4 926,60	3 763,08	470,26	0,00	5 041,69	0,00
Coût net	41 405,90	54 877,33	48 780,20	27 211,57	34 876,41	41 430,28	43 950,00

• **Le projet sportif des deux piscines**

Par délibération du 26 septembre 2016, le conseil communautaire a décidé d'harmoniser le mode de gestion des 2 piscines et d'opter pour une gestion en régie, à compter du 1^{er} janvier 2017.

○ **Centre Nautique de Bar-Le-Duc**

Evolution de la charge nette du Centre Nautique de Bar-Le-Duc							
	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CAA 2017	Moyenne 2013/2017	DOB 2018
Dépenses	887 938,93	872 665,89	915 261,10	904 515,84	888 145,15	893 705,38	908 433,
Recettes	203 536,83	190 951,73	200 597,11	207 757,83	201 906,59	200 950,02	201 100,00
Coût net	684 402,10	681 714,16	714 663,99	696 758,01	686 238,56	692 755,36	707 333,00

○ **Piscine de Ligny-en-Barrois (fin de la DSP EQUALIA et reprise en régie au 1^{er} janvier 2017)**

La piscine de Ligny-en-Barrois est de nouveau gérée en régie depuis le 1^{er} janvier 2017, la DSP confiée à Equalia étant arrivée à son terme le 31 décembre 2016.

Un contentieux vient d'être engagé contre la Société Equalia qui au terme d'échanges contradictoires et d'un état des lieux de sortie, n'a pas voulu indemniser la communauté d'agglomération de sommes que celle-ci estimait lui être dues au regard des dispositions contractuelles. Il apparaît notamment un défaut d'entretien normal du bâtiment.

Evolution de la charge nette du centre nautique de Ligny-en-Barrois							
	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CAA 2017	Moyenne 2013/2017	DOB 2018
	DSP						
Dépenses	583 045,74	691 485,72	413 708,71	571 090,14	531 389,78	558 144,02	604 521,00
Recettes	26 189,38	30 984,72	23 974,86	37 628,08	112 709,40	46 297,29	120 000,00
Coût net	556 856,36	660 501,00	389 733,85	533 462,06	418 680,38	511 846,73	484 521,00

Fonction 5 – Interventions sociales

• La politique de la ville

Dans le cadre de sa compétence obligatoire politique de la ville, la communauté d'agglomération a mis au point avec tous les partenaires un programme sur toute l'agglomération y compris le contrat de ville pour le quartier de la Côte Sainte Catherine pour la période 2015/2020.

Cette politique englobe les grands axes suivants :

- La prévention santé sur tout le territoire de l'agglomération avec des actions concrètes dont les 2 plus significatives sont sur Ligny en Barrois et Bar-le-Duc
- L'ingénierie de projet au services des associations et communes du territoire
- La prévention de la délinquance avec, entre autres, l'animation du CISPD sur tout le territoire permet à la CA d'être reconnue comme acteur incontournable de la question.
- La médiation sociale
- Un observatoire territorial
- Le suivi et l'animation du contrat de ville sur le quartier de la Côte Sainte Catherine à Bar-le-Duc

La richesse du contenu de cette politique porte sur les agents de l'agglomération et, grâce à la présence d'un contrat de ville sur le territoire, l'Etat cofinance cette ingénierie à hauteur de 15 000 Euros annuels. Somme que l'agglomération espère chaque année maintenir à ce niveau.

Ce budget repose avant tout sur sa masse salariale qui représente 85% du budget et qui est consacrée pour tous les agents à l'action concrète et à la présence sur le terrain. L'essentiel des charges de fonctionnement est consacré à la participation au financement des actions.

Avec un financement de la Ville de Bar-Le-Duc via la CLECT, l'aide de 8 000 € pour le financement d'un poste d'intervenant social mis à disposition par le Centre Social d'Argonne est portée à 10 000€. Ce poste est cofinancé par le CIAS, le Conseil Départemental et l'Etat.

• Mission Locale Sud Meusien

L'adhésion à la Mission Locale du Sud Meusien génère une cotisation de 45 164 € avec une augmentation de 0,8 %, soit 1,20 €/habitant, pour une population totale de 37 077 habitants.

Les cotisations évoluent donc comme suit :

- 2013 : cotisation de 1,16 par habitant.
- 2014 : cotisation de 1,18 par habitant avec 37 990 habitants,
- 2015 : cotisation de 1,19 € par habitant avec 37 662 habitants soit 44 817,78 €
- 2016 : cotisation de 1,19 € par habitant avec 37 662 habitants soit 44 817,78 €
- 2017 : cotisation de 1,19 € par habitant avec 37 636 habitants soit 45 163,20 €
- 2018 : cotisation de 1.19 € par habitant avec 37 077 habitants soit 44 121.63 €.

• Maintenance sur les défibrillateurs

Le budget annuel 2018 subit une augmentation de 1 000 € liée au transfert des équipements sportifs linnéens, soit un budget de 4 700 €.

- **Accueil de Jeunes**

La subvention versée à l'accueil des jeunes est passée depuis 2017 à 8 350 €. Pour rappel, la répartition antérieure était de 3 850 € au titre de la CA et de 4 500 € au titre de la ville de Bar le Duc, (transfert validé en CLECT).

- **Fourrière animale – refuge de Cathy**

Pour l'année 2018, la Communauté d'Agglomération versera une adhésion sur la base de 1 € par habitant, soit pour 2018 une cotisation de 37 077 €, d'après une convention de 3 ans.

Le refuge de Cathy a revu à la baisse sa cotisation depuis 2016 suite aux travaux d'investissement réalisés en 2015.

- **Aires d'accueil des gens du voyage**

Sur l'aire de Bar-Le-Duc

C'est une aire de 12 emplacements, dont le budget de fonctionnement proposé est de 22 800 € (réalisé 2017 de 18 536.96 €).

Il est nécessaire de rappeler que le poste le plus important est lié à la convention d'entretien avec la Régie des quartiers pour 20 000 € par an.

Les recettes sont estimées à 4 500 € pour les redevances et à 12 500 € pour la CAF soit au total : 17 000 €.

La Communauté d'Agglomération devrait engager des travaux pour l'étude de mise en conformité du site avec création de blocs sanitaires individuels (évaluation à 20 000 €).

Sur l'aire de Givrauval

C'est une aire de 10 emplacements, dont le budget de fonctionnement est revu à la baisse suite aux travaux d'investissement pour l'évacuation des eaux usées.

Le budget de fonctionnement 2017 est de 32 575.20 € alors que le budget prévisionnel 2018 passe à 33 600 €.

Le montant se justifie par des coûts importants liés à la convention d'entretien avec Trait d'Union pour 18 600 €

Les recettes sont estimées à 15 000 € pour les redevances et à 12 500 € pour la CAF soit au total : 27 500 €.

Pour les deux aires d'accueil de Bar le Duc et Givrauval,

Les tarifs sont maintenus ainsi :

- 3,30 € par jour et par emplacement à Bar le Duc (bloc collectif)
- 5,50 € par jour et par emplacement à Givrauval (bloc individuel)

- **Aire de grands passages**

Pour 2018, le budget de fonctionnement est maintenu à 7 500 €, la dépense la plus élevée correspond à la convention passée avec le Chantier d'insertion SILO du CIAS pour l'entretien du site à hauteur de 6 000 € avec des frais de contentieux à 1 500 €.

Les recettes 2018 sont estimées à 1 500 € de redevance.

L'année 2018 va permettre de finaliser les travaux d'investissement pour gérer la fermeture du site (pose d'un portail).

- **Projet : création de terrains familiaux pour 3 familles :**

Cette démarche permet de revoir les typologies des familles accueillies sur les 2 terrains, car certaines familles ne voyagent plus et résident en permanence sur nos terrains. Cette action est intégrée la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

De plus, l'objectif attendu est de revoir à la baisse la capacité d'accueil sur le terrain de Bar le Duc en vue de revaloriser le site avec des blocs sanitaires individuels.

La dépense globale est estimée à 220 000 €. La CA a créé une nouvelle imputation budgétaire en affichant une dépense pour 2018 de 60 000 € correspondant à la maîtrise d'œuvre du projet. L'Etat s'est engagé à accompagner le projet à hauteur de 85 000 €. D'autres financements pourraient être sollicités comme le département et la DETR.

Fonction 8 – Aménagement et service urbain, environnement

- **Assistance aux communes**

Cette action s'est concrétisée en 2015, les communes intéressées ont passé convention avec la Communauté d'agglomération pour bénéficier d'une assistance générale sur la base d'un coût de 0,75€/habitant.

Un règlement intérieur clarifie les modalités de fonctionnement et les missions du chargé de mission ingénierie déployé à 0,70 ETP.

L'accompagnement a donné lieu en 2018 à 24 conventions signées avec des communes pour une recette de 8 913.00 €.

Pour rappel, en 2017, 26 conventions signées avec une recette de 9 520,50€ (Culey et Nançois sur Ornain n'ont pas renouvelé leur adhésion).

- **Stratégie foncière – Etude EPFL**

Cette étude se réalisera sur tout le territoire de l'agglomération au terme d'un avenant intervenu l'an dernier à la convention initialement passée avec l'ancienne Codecom de Bar-le-Duc.

Sur les territoires à enjeux recensés par la Communauté d'Agglomération, les objectifs recherchés viseront à :

- Impulser une politique foncière proactive permettant notamment la reconstitution de réserves foncières sans mobiliser à court terme les moyens financiers de la CA ou des Communes
- Maîtriser l'urbanisation et l'organisation d'un site en acquérant les accès et les parcelles stratégiques
- Garantir un aménagement d'ensemble cohérent et faire évoluer certains projets privés vers les objectifs urbains affichés par la puissance publique
- Contenir les prix fonciers pour éviter une surenchère préjudiciable aux projets ou pour placer la collectivité en position favorable face à des constructeurs privés dans son exigence de produits de qualité intégrant le développement durable

A ce jour le diagnostic territorial réalisé sur le territoire de la CA est en phase d'achèvement et la phase plus opérationnelle correspondant à la définition d'un programme d'actions foncières susceptible d'avoir le soutien de l'EPFL devrait démarrer à la fin du 1^{er} trimestre.

- **Maîtrise foncière quartier st Jean**

Le Conseil communautaire a validé par délibérations des 07 avril et 01 décembre 2016 la rétrocession des terrains acquis par EPFL dans le cadre de l'aménagement du quartier Saint Jean et un protocole d'accord validé par l'Assemblée a calé les modalités d'échanges de terrains entre la ville de BAR LE DUC et la CA pour la réalisation des grands projets (EHPAD et Eco quartier identifiés respectivement sur la Sapinière et l'emprise Baumann)

Les actes de transfert de propriété (Emprise BAUMANN et ex maison Fauchery 18, rue Louis Joblot) seront finalisés cette année.

Il est rappelé que la Communauté d'Agglomération devait en effet assurer la maîtrise foncière nécessaire au projet de foyer logement et par ailleurs, par un échange de terrains avec la Ville de Bar-le-Duc celle nécessaire à l'EHPAD sur le quartier de la côte Sainte Catherine.

L'emprise Birden est désormais acquise par le CIAS auprès de EPFL depuis la signature d'un acte notarié du 17 mai 2016 ; cette emprise fait l'objet d'un bail emphytéotique administratif entre la Société ICADE et le CIAS ; la société ICADE étant en charge de construire le foyer logement.

Le coût de rachat prévisionnel auprès de EPFL des propriétés à acquérir sur le quartier Saint Jean est de l'ordre de 1 290 721 euros se répartissant comme suit (valeurs initiales d'acquisition réactualisées au taux de 1% /an plus frais annexes)

- Immeuble FAUCHERY : 310 000 € (323 640,64 euros TTC)
- Immeuble BIRDEN : 290 000 € (293 856,56 euros TTC)
- Immeuble BAUMANN : 660 000 € (673 224,57 euros TTC)

Il est à noter que le rachat de biens s'opère selon une répartition du coût total sur 5 annuités.

Afin de simplifier la transaction, le CIAS a acquis le terrain BIRDEN en lieu et place de l'agglomération dans le cadre d'une convention tripartite CIAS/EPFL/AGGLO. Aussi, le règlement du coût de la parcelle d'un coût de 293 856,56€ TTC (délibération CIAS du 15/06/2016) est assuré directement par le CIAS. Initialement, il était prévu que cette charge serait assumée par l'Agglomération. Au final, les annuités de 2016, 2017 et 2018 peuvent être assumées directement par le CIAS, sur ses excédents cumulés.

Le paiement a lieu en 5 annuités. En 2016 le CIAS a réglé 97 952,20 € et devra s'acquitter de 50 935,13 € en 2017.

Aussi, afin d'alléger la charge financière de l'agglomération et devant les excédents de fonctionnement disponibles du CIAS, il est proposé que comme en 2016 et 2017 l'agglomération ne compense pas les sommes dues au titre de 2018 soit 50 935,13 €

Il restera les annuités 2019 et 2020, chacune de 50 935,13€ dont les modalités de paiement seront examinées chaque année. »

Le budget intègre prévisionnellement la revente de la maison Fauchery acquise par exercice du droit de préemption urbain délégué à EPFL par la Ville de Bar-Le-Duc. (Acquise dans le cadre de la convention opérationnelle de maîtrise foncière des terrains signée en date du 04 novembre 2011).

En 2018, l'annuité sera de 113 675.62 € pour « Baumann » et 63 765.55 € pour « fauchery »

- **Urbanisme**

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR du 24 mars 2014 comportent des dispositions nouvelles importantes sur la gestion de la compétence urbanisme dans les EPCI et les communes notamment par la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat.

- **Instruction ADS pour les communes (démarrée le 1er juillet 2015)**

Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2015, le service Urbanisme de la Communauté d'agglomération assure l'instruction pour 17 communes de son territoire : Behonne, Beurey-sur-Saulx, Combles-en-Barrois, Fains-Véel, Givrauval, Guerpont, Ligny-en-Barrois, Longeville-en-Barrois, Naives-Rosières, Resson, Robert-Espagne, Savonnières-devant-Bar, Silmont, Trémont-sur-Saulx, Tronville-en-Barrois, Val-d'Ornain, et Velaines. Son périmètre s'est agrandie en 2016 avec l'intégration de la commune de Chanteraine suite à l'approbation de son PLU.

Il convient aussi de signaler qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, sur notre territoire, 7 communes dotées d'une carte communale approuvée avant l'entrée en vigueur de la loi ALUR, ont désormais recours aux services de l'agglomération. Sont ainsi concernées : Chardogne, Loisey, Menaucourt, Nançois sur Ornain, Rumont, Saint Amand et Salmagne.

Au titre de 2018, sur les nouvelles conditions de participation et sur une année pleine, la recette à percevoir s'élèverait à 75 000 €.

- ***La passation de conventions de prestations de services avec les communes de la nouvelle CODECOM des portes de Meuse***

A la demande de la nouvelle intercommunalité, l'instruction des actes d'urbanisme sera étendue à communes pour attendre 30 communes à la mi 2018. Un rapport présenté lors de ce même conseil détaille les conditions d'intervention pour la CODECOM des portes de Meuse.

Au titre de 2018, la recette à percevoir (à nombre de dossiers équivalents) s'élèverait à 45 000 €.

- **Numérisation du cadastre – SIG**

En 2014, dans le cadre d'une convention passée avec la DGFIP, nous avons lancé un marché de labellisation du cadastre de la CA de Bar-le-Duc au format national EDIGEO. Désormais l'ensemble des communes est labellisé dans notre SIG.

La convention de numérisation prévoit une mise à disposition du cadastre des communes par la CA de Bar-le-Duc. Depuis début 2016 il existe :

- Cadastre géo référencé commune par commune avec propriétaires
- Cela Correspond à l'obligation légale de diffusion du cadastre, en remplacement des CD-Rom de la DDFIP
- La Mise à jour annuelle du cadastre et des propriétaires est faite par l'agglomération en lien avec le conseil départemental et la DDFIP

L'année 2016 a permis l'intégration de nouvelles fonctionnalités dont :

- Le partage d'informations entre services,
- L'intégration de données des partenaires.
- L'Édition de relevés de propriétés
- L'ajout de couches communales
- L'ajout d'information géographique

Comme évoqué précédemment dans le cadre de l'activité urbanisme, la CA de Bar-le-Duc gèrera la compétence d'instruction des permis de construire de communes de son territoire qui le souhaitent et de communes de l'ex territoire de la Saulx et Perthois qui sont également dans le périmètre sous forme de mise à disposition. Avec la nouvelle Codecom Portes de Meuse et de nouvelles communes de l'agglomération concernées par la perte du bénéfice de la mise à disposition des services de l'Etat, ce sont près de 10 communes qui devront être intégrées dans les données cartographiques de notre SIG de façon pérenne sans perturber le fonctionnement actuel.

- **Fourrière automobile – création du service**

La CA a pris la décision de créer une fourrière automobile, ceci en référence à la définition de l'intérêt communautaire de la CA qui précise que «*Sont d'intérêt communautaire l'enlèvement, la garde, la restitution ou la destruction des véhicules abandonnés ou gênants (stationnement en contravention d'après le code de la route, article L325-1 à L325-15) et des véhicules réduits à l'état d'épaves (carcasses non identifiables le plus souvent sans plaques d'immatriculation, sans roues, sans portières ni moteur)*».

Le lancement de la DSP a été ralenti par l'absence de prestataire agréé sur le territoire ou à proximité, ce qui est indispensable vu les délais d'intervention imposés, problème aujourd'hui réglé.
Les charges prévisionnelles de fonctionnement en année pleine sont estimées à 16 000 €.
La mise en place effective de la fourrière se fera à la fin du 1^{er} trimestre de l'année 2018. Et ceci après attribution du contrat de DSP, qui devra être validé par le conseil d'agglomération du 22 février 2018.

- **Aménagement numérique**

La Communauté d'Agglomération a pris cette compétence depuis le 1^{er} janvier 2014 et a défini l'intérêt communautaire en 2015.

C'est un enjeu considérable pour le territoire que d'assurer un déploiement le plus large possible du THD et à défaut de garantir des évolutions significatives de montée en débit selon les possibilités qu'offrent toutes les technologies actuelles.

Dans le cadre du schéma d'aménagement numérique porté par le Département, la Communauté d'Agglomération a défini en 2015 sa stratégie territoriale d'action.

Une convention a été signée avec Orange et validée par le conseil d'agglomération du 18 septembre 2015 pour la mise en œuvre des engagements de déploiement de la fibre optique sur les communes de l'ex Codecom de Bar-le-Duc à l'horizon 2019 pour la Ville chef-lieu et 2020 pour les autres communes. Le nombre de prises raccordables est de 13 000 sur cette zone.

La signature de la convention fait de la communauté d'agglomération l'interlocuteur unique d'Orange pour la partie réglementaire et institutionnelle et pour toutes les informations utiles à l'opérateur. Il est à noter que la convention a été signée en partenariat avec l'Etat, le conseil régional et le conseil départemental. La visibilité sur les lots à venir n'est que d'une année.

Les communes desservies à ce jour sont : Bar-le-Duc, pour les quartiers Côte Ste Catherine, Petit Juré, Marbot et les études fédération et rochelle sud ; Combles-en-barrois, Naives-Rosières. Les travaux à partir de 2018 pour Savonnières-devant-Bar et Longeville en Barrois. Les études pour Resson, Bedonne et Fains-Veel avec mise en œuvre en 2019.

Nous aurons à nous prononcer dans notre PPI sur les financements communautaires possibles permettant d'apporter des montées en débit dans toutes les autres communes de la CA en privilégiant la fibre.

L'appel d'offres pour le déploiement de la fibre hors zone AMII a été lancée le 23/12/2016 par la Région Grand Est. Le 13 juillet 2017, le Conseil Régional a approuvé le choix du groupement NGE Concessions et Altitude Infrastructure THD, comme délégataire de service public pour la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement du réseau Très Haut Débit Grand Est. Le coût pour l'agglomération sera de 100 € par prise soit environ 600 000 €.

Pour les deux premières années, nous avons décidé de privilégier les déploiements sur les communes les moins bien desservies actuellement. Cela concerne les communes de Chanteraine, Culey, Salmagne, Tannois, Longeaux, Menaucourt, Naix-aux-Forges, Nantois et Nant-le-Grand.

• **Hydraulique**

La collectivité a lancé début 2015 une étude diagnostic de cours d'eau et schéma directeur de l'Ornain et ses affluents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Cette étude a abouti à l'établissement d'un plan de gestion et de restauration sous forme d'un programme pluriannuel sur 10 ans, s'étalant de 2017 à 2027 et adopté en conseil communautaire le 7 juillet 2016.

La procédure d'enquête publique permettant la mise en place de la DIG est en cours. Il conviendra d'ici 2018 de recruter en parallèle un maître d'œuvre afin d'animer le programme pour les 5 premières années, programme qui pourrait faire l'objet de financement de la part de l'Entente, l'Agence de l'Eau et le Département.

La Communauté d'agglomération poursuivra également l'entretien pluriannuel de la Saulx dans le cadre de sa DIG.

Enfin, face aux risques liés à l'instabilité de la berge de l'Ornain sur le 94ème R.I., du Pont du Lieutenant Vasseur au Grand pont neuf, la Communauté d'agglomération, la Ville de Bar-le-Duc et le Département de la Meuse ont constitué un groupement de commande afin d'étudier la réfection de cette dernière. Le coût de cette étude est estimé à 40 000 € dont le coût sera réparti entre les 3 collectivités. L'ensemble des levés topographiques ayant été réalisé, la maîtrise d'œuvre sera engagée dès cette année.

La communauté d'agglomération poursuivra son souhait de valoriser et gérer les zones remarquables de son territoire, à travers 2 sites : la Héronnière de Fains-Véel, classée en Espace Naturel Sensible en fin d'année 2016, et la ballastière de Ligny-en-Barrois, qui constitue un milieu remarquable à préserver. Cette année verra l'achèvement de l'étude d'élaboration du document de gestion et de valorisation de la zone humide de la Héronnière à Fains-Véel, et de l'évaluation écologique de la zone humide de la ballastière à Ligny-en-Barrois.

• **Habitat**

La CA a intégré depuis 2014 le capital de SAVECOM pour un montant de 30 000 € (1 500 actions à 20€) soit 7,30% du capital de 410 780 €.

La plate-forme de rénovation énergétique est un guichet unique qui permet aux habitants de trouver des informations et conseils pour faciliter et accompagner leur projet de rénovation d'habitat privé.

Elle accueille les particuliers et permet de simplifier leurs démarches. Ils bénéficient :

- de conseils et d'informations gratuites ;
- d'un accompagnement au montage financier (aides financières disponibles, plan de financement).
- d'un accompagnement technique tout au long du projet (aide à la compréhension des devis et au choix des matériaux, définition du programme de travaux, si besoin suivi des travaux) ;

La plate-forme est portée par la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse et le suivi opérationnel est confié à SAVECOM. La participation de la CA sera déterminée à hauteur seulement des subventions reçues de la Région et de l'ADEME. Elles sont estimées à 90 000 € au total, 45 000 € de la Région et 45 000 € de l'ADEME.

Les statistiques d'activité de la Plateforme d'octobre 2015 à novembre 2017 sont les suivantes :

Nombre de demandes traitées	365
Nombre de diagnostics d'accompagnement de projets réalisés	225
Nombre de journées réalisées	269

Contacts reçus

Suites données (suivi des actions)	
Réception de travaux	27
Auto rénovation	19
Diagnostic d'accompagnement de projet	232
Visite des opérateurs plateforme	38
Instruction dossier administratif (déclaration de travaux...)	49
Travaux engagés	35
Monolot (réalisation d'une seule opération)	22
Audit thermique et économique	21
Assistance à maîtrise d'ouvrage (bouquet de travaux niveau 1)	20
Maîtrise d'œuvre (bouquet de travaux niveau 2)	54

Aides au ravalement de façades

Pour 2018, la prestation du CMAL (suivi-animation) sera de 5 600 € (en 2017, elle s'élevait à 5 589 €).

Les aides au ravalement de façades sont de 20 000 €, le Conseil Régional n'accompagne plus les collectivités sur ce dispositif (10 000 € de recette en moins).

Plan Local de l'Habitat

Compte tenu de l'actualité importante au niveau des documents d'urbanisme (SCOT récemment finalisé, PLU ou autres documents d'urbanisme en révision, transfert ADS aux communes) et de la réflexion « projet de territoire » engagée par le PETR, la CA va s'engager pour lancer en 2018 une étude PLH. L'inscription budgétaire pour 2018 est de 20 000 € en sachant qu'un complément financier sera apporté en 2019 à hauteur de 20 000€.

Opération Programmée d'Amélioration de L'Habitat (OPAH)

C'est une procédure concertée entre l'Etat, l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) et une ou plusieurs collectivités territoriales qui s'engagent à mobiliser des moyens pour améliorer l'habitat privé.

L'objectif est la réhabilitation du parc immobilier bâti des acteurs privés, par nature incitative.

Aussi, la CA en 2018 lancera une étude OPAH pour son territoire, contribuant à l'amélioration des logements occupés, mais également des logements vacants, inscription budgétaire à hauteur de 40 000 €.

• **Préservation du milieu naturel**

Dans le cadre de l'entretien des chemins de randonnées et des sentiers thématiques pour le site du haut juré et la chapelle Saint Joseph, l'ONF et le chantier d'insertion du SILO du CIAS de BLD percevront pour une subvention de 8 500 € (identique à 2017).

En 2017, la CA a travaillé en partenariat avec l'ONF pour étudier les aménagements des équipements du haut juté (l'aire du jeu de la roule, l'aire de la croix rouge et le parcours de santé). Suite à un état des lieux précis réalisé par l'ONF, la CA a validé la remise à niveau des équipements ainsi que la signalétique des sites. Le budget global des investissements s'élève à 15 610 € avec une estimation des outils de communication à hauteur de 4 000 €

Fonction 9 – Action Economique

• Fonds de concours aux Communes

Le règlement d'attribution est opérationnel depuis 2015 avec un ajustement des critères en 2016 et 2017.

La dotation pour 2017 était de 215 106 € et cette enveloppe a permis d'honorer toutes les demandes.

Récapitulatif des fonds de concours 2017

Commune	Projet	Montant FC
GIVRAUVAL	Aménagement de la place, lavoir et gayoir	40 000.00 €
BEHONNE	Statue	4 294.00 €
LONGEAUX	Salle communale + aire de jeux + chauffage	6 599.54 €
MENAU COURT	Accès PMR bâtiment communal mairie	24 066.29 €
RESSON	Restauration du lavoir	13 212.11 €
NAIVES ROSIERES	Abribus	5 725.00 €
LONGEVILLE EN BARROIS	Accessibilité du groupe scolaire + cantine + mairie	20 000.00 €
LONGEAUX	Aménagement de sécurité routière	4 270.53 €
CHANTERAIN	Réaménagement de la mairie	43 469.26 €
LIGNY EN BARROIS	Extension de la vidéo protection	13 469.26 €
CULEY	Rénovation de la voirie suite aux inondations de juin 2016	30 831.00 €
TOTAL		215 106.00 €

Légende : Fonds de concours CA

Si le GIP confirme la reconduction de l'enveloppe 6.10, au niveau des années antérieures, l'année 2018 ressemblera à 2017, la subvention est liée au programme du GIP Objectif Meuse qui, dans le cadre de la mesure 6.10, dispose d'une enveloppe fonds de concours intitulée : « Aides aux projets d'investissement des groupements de collectivités territoriales de la zone de proximité ».

L'enveloppe serait au minimum de 25 % de l'enveloppe globale de 713 220 € soit au moins 178 305 €. Toutefois, le règlement 2018 du GIP semble ne plus autoriser que cette mesure 6.10 se cumule avec une autre aide prévue par le GIP au titre du même projet.

Le règlement d'attribution du fonds de concours sera renforcé afin qu'un maximum de dossiers soit éligible.

- **Hall des Brasseries**

Sans avancée significative des projets sur le quartier, hormis la construction du foyer-logement en cours, l'équipement fonctionnera en 2018, sur les mêmes charges nettes, et permettra de continuer à assurer les manifestations traditionnelles représentatives du territoire.

2018 devrait être une année décisive pour cet équipement puisque plusieurs projets arrivent à maturité et devraient mobiliser le foncier du bâtiment actuel.

- **Salle multifonctions**

Voir fonction 3.

- **Action économique hors gestion des zones**

L'engagement économique de la CA se poursuivra pour l'attractivité des zones d'activités économiques identifiées sur le territoire de la CA.

Les actions portent :

- Dans un premier temps, sur les pré-études et les études des projets de commercialisation
- Dans un deuxième temps, pour l'accompagnement des porteurs de projet

Les actions sont réalisées par un collaborateur de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Meuse sous la forme d'un contrat de prestation de service, pour 22 500 €.

La nouveauté 2018 en terme de développement économique, se traduira par un engagement financier plus important de la CA qui se traduit en terme de dépense de fonctionnement par :

- Soutien aux PME et TPE : 50 000 € (+ 10 000 € par rapport à 2017)
- Politique locale du commerce : 25 000 €
 - Plateforme numérique : 10 000 €
 - Poste animateur UCIA (nouveaux objectifs à l'échelle du territoire : adhésion + projet territorial) : 15 000 €
- Accompagnement Alexis Lorraine pour le commerce à l'essai : 8 000 €
- Accompagnement AFPROM : 4 820 € ;

Pour autant, l'année 2018 amènera à clarifier le cadre d'intervention de la CA en matière de politique locale du commerce compte tenu de l'évolution de la répartition des compétences prévue par la loi NOTRe.

S'agissant du compte « adhésion et cotisation à des organismes professionnels », les engagements seraient maintenus :

- Initiative Meuse (prêt d'honneur aux entreprises) : 4 000 € sur la base d'un pourcentage par habitants (cotisation 2017 fixe à hauteur de 320 €).
- ⊖ ALEXIS Lorraine 10 000-€
- MATERIALIA (pôle de compétitivité) : 5 000 €

Projet 2018 : la création d'une agence d'attractivité, pilotée par le Conseil Départemental de la Meuse, devrait aboutir en 2018, sans que nous en connaissions actuellement la contribution. Une enveloppe prévisionnelle a été réservée, à hauteur de 1€ par habitant.

- **Incubateur d'entreprise et Fablab**

En lien avec les chambres consulaires et le Conseil Départemental, la communauté d'agglomération poursuit l'initiative prise l'an dernier pour la mise en place d'un d'incubateur d'entreprises dont la vocation serait d'accompagner des projets de création de start'up en leur offrant un appui (hébergement, conseils, financement). En parallèle, serait créé un espace numérique permettant l'organisation de formations, l'accès à des outils numériques performants, la mise en relation de porteurs de projets, le tout intégrant un FABLAB.

En 2018, l'appui de la collectivité consistera à participer à l'investissement de cet équipement, dont le fonctionnement doit être financé par les produits d'exploitation (formations, locations d'espaces de travail). A noter qu'il n'est pas envisagé que la Communauté d'Agglomération soit maître d'œuvre de ce projet, privilégiant une solution soit via les chambres consulaires soit via l'Agence d'Attractivité du Sud Meuse.

- **Zones d'activités et réserves foncières**

Un volume conséquent de travaux de remise en état ponctuel sera engagé cette année :

- La reprise de la couche de roulement de la grande Terre I (Les travaux attribués en fin d'année ayant été reportés à la fin du 1^{er} trimestre 2018 pour le pas pénaliser les commerces en période de fêtes et bénéficier de conditions météo optimum)
- Des travaux d'entretien de chaussée sur la zone de Lambelloup et la réalisation des travaux de trottoirs (marché attribué l'année dernière)
- Des travaux d'entretien de chaussée et la reprise de l'entrée et de la signalétique sur la zone de 3 fontaines
- La reprise de trottoirs sur la zone des poutots
- La reprise en ECF de la couche de roulement de la zone de salvanges

- **Longeville**

L'étude préalable à la mise en place d'une Déclaration d'Intérêt Général a été remise et il convient désormais de se prononcer sur les orientations en terme d'aménagement compte tenu de la révision du PLU de la Commune.

- **Naives**

Les études de maîtrise d'œuvre sont arrêtées au stade APS. Il conviendra avant de les finaliser de se prononcer sur la réalisation et la commercialisation d'une éventuelle zone étant entendu qu'un engagement effectif de la communauté d'agglomération dans la réalisation de travaux d'aménagement nécessiterait, outre le financement de nos partenaires, une pré-commercialisation afin de ne pas supporter sur une longue période un déficit de trésorerie.

- **Trois Fontaines**

Les travaux relatifs à la défense incendie seront réalisés au 1^{er} semestre 2018.

- **Centre des Affaires**

Voir Budget annexe.

La CCI poursuit la gestion du centre des Affaires dont le budget est équilibré par le paiement d'un loyer de 7 900 € par trimestre à la Communauté d'Agglomération.

La CA poursuit les travaux d'entretien courant pour 4 000 € par an.

- **Développement touristique – Office de Tourisme**

L'office de Tourisme Meuse Grand Sud est l'acteur privilégié pour accompagner et valoriser les actions touristiques de notre territoire. Ainsi, la CA participe au fonctionnement de l'OTI.

La subvention est maintenue pour 2017 à 272 000 € et intègre maintenant le fonctionnement lié à l'ouverture en saison de l'Eglise Ste Etienne à Bar-Le-Duc avec une compensation intégrale de la Ville de Bar-Le-Duc actée en CLECT.

Elle permet d'accompagner l'association :

- Les dépenses de fonctionnement,
- Les actions du schéma de développement touristique,
- Le site internet,
- L'ouverture de l'église St Etienne en Ville Haute (la charge totale est de 17 250 €, avec une décompensation de la Ville de Bar-le-Duc pour un montant de 11 850 €, soit les 2/3 de la charge totale, conformément à ce qui avait été décidé en 2016).

Une subvention exceptionnelle en 2017 sera versée à l'OTI dans le cadre d'une étude (diagnostic et action) sur les sentiers de randonnées.

Les échanges sont engagés en 2016 sur les modes de gestion pour optimiser les actions et les objectifs attendus de l'OTI. Ce travail est réalisé en étroite collaboration avec les responsables de l'OTI et piloté par le Pays Barrois. Le processus a pris un peu de retard du fait du processus de fusion des EPCI du Sud Meusien (Val d'Ornois, Haute-Saulx, Saulx et Perthois), mais devrait reprendre en 2017.

L'objectif est de valoriser les atouts de notre territoire sur les axes suivants :

- le développement d'une offre coordonnée identitaire : patrimoine, nature, gastronomie ;
- le développement d'une thématique historique transversale et patrimoniale transversale : sites, muséographie, événementiels ;
- le développement des services : offre d'hébergement, qualité de services d'accueil, signalisation, services ;
- la mise en place d'une stratégie d'image touristique partagée : identité de la destination, positionnement auprès des professionnels.

Pour réussir, il conviendra aussi de définir le pilotage d'un schéma de destination comme le préconisait le CDT.

- **Développement touristique – hébergements :**

- Gestion des équipements touristiques

Suite au transfert des équipements touristiques linéens au 1^{er} janvier 2017, la volonté de la CA était d'unifier les modes de gestion des équipements pour 2018.

En 2017, les équipements de Bar le Duc et de Fains étaient gérés par délégation suite à un marché attribué à l'office de Tourisme Intercommunal. Et pour les équipements de Ligny en Barrois, la gestion était pilotée par la direction DETAC en régie directe.

Au regard des expériences et après concertation, le choix s'est orienté vers une délégation de gestion des équipements par l'intermédiaire de l'attribution d'un marché d'appel d'offre (en cours).

Les dépenses de fonctionnement pour l'ensemble de la gestion des équipements sont évaluées à 120 000 €.

Suite au contrôle pour le maintien de la labellisation du camping 2 étoiles à Ligny en Barrois, il a été proposé au contrôleur de faire un état des lieux du camping de Bar le Duc pour prétendre à cette même labellisation.

Aussi, les travaux d'investissement concernant la rénovation des locaux sanitaires et l'amélioration du cadre de vie sont estimés à 60 000 €.

- **Animation touristique**

Dans un premier temps, dans le cadre de la promotion du Pays Barrois, la collectivité participera à hauteur de 28 000 € en 2018 (à l'identique de 2017).

Dans un deuxième temps, l'enveloppe allouée pour l'attribution de subventions aux associations porteuses de manifestations touristiques sera de 13 000 €.

A ces dépenses, des charges diverses sont enregistrées pour :

- La prise en charge de locaux de l'OTI 12 840 € pour BLD et 8 480 € pour LeB),
- La convention avec Voies Navigables de France (VNF) pour BLD 1 700 € et pour LeB 2 143 €.

- **Création d'un espace d'animation Bergère de France**

La communauté d'agglomération a accompagné par une subvention le financement d'une étude portée par la Sté bergère de France pour la création d'un espace d'animation sur un lieu unique regroupant un musée avec un parcours pédagogique, une boutique de produits régionaux, une ferme pédagogique et un jardin expliquant d'où viennent les matières utilisées pour la filature.

Ce projet est accompagné dans cette première phase d'étude par des fonds Leader limitant ainsi l'accompagnement financier par la communauté d'agglomération.

L'OT de Bar-le-Duc apporterait son concours technique à la réflexion sur tous les enjeux de la faisabilité d'une mise en tourisme d'un tel espace.

- **Chemin de fer Historique de la Voie Sacrée**

Par décision du 9 avril 2015, le conseil communautaire a pris en charge la maîtrise d'ouvrage de la phase 2 de ce projet.

Le conseil communautaire du 9 juillet 2015 a déterminé les modalités de mise en œuvre, actant la délégation de la réalisation de la partie ferroviaire à l'association du CFHVS, via une convention de mandat qui a été signée fin 2015.

Pour ce qui concerne la gare, le projet d'avant-projet détaillé adopté au conseil Communautaire en date du 12 octobre 2017 a désormais permis de cadrer le projet sur le site et d'arrêter l'enveloppe financière à 556 840 € HT. L'avancement du projet reste désormais lié à l'avancée du projet porté par l'Association, cette dernière devant acquérir les parcelles supplémentaires et assurer l'arasement de la butte permettant ainsi l'assise du parking.

Budgets annexes

Budget Annexe Transports

La Communauté d'Agglomération intègre dans ses compétences obligatoires celle de gestion des transports urbains sur l'ensemble de son territoire.

Depuis la mise en œuvre de la DSP, le délégataire occupe une partie des locaux rachetés rue Bradfer à Bar-Le-Duc. Dès mars 2018, le délégataire pour l'Agence TUB devrait intégrer les nouveaux locaux réhabilités dans l'ancien Buffet de la Gare.

Une compétence entièrement exercée via la DSP depuis septembre 2014

Depuis le 1^{er} janvier 2014, une nouvelle DSP est entrée en application.

Le délégataire, Bus Est est aujourd'hui mobilisé sur :

- 4 Lignes urbaines
 - Ligne 1 – Bar-le-Duc – Ligny-en-Barrois
 - Ligne 2 – Bar-Le-Duc Petit Juré/Savonnières Auchan
 - Ligne 3 – Bar-Le-Duc Côte Ste Catherine/Grande Terre I
 - Ligne 4 – Bar-le-Duc – Fains-Véel
- Les Lignes de transport scolaire
- Des lignes de transport à la demande (TAD)
- Vélos

Pour le financement de nos dépenses, outre les compensations du Département limitées aux seuls transports scolaires (l'ex ligne 17 Bar-Le-Duc/Ligny avec un déficit commercial de 240 000 € n'a pas été compensé par le Département), la communauté d'agglomération perçoit le VT dont le taux de 0.60 % est au maximum pour un EPCI de notre strate.

Pour résoudre une partie du déficit, la tarification a évolué ainsi à compter du 01 juillet 2015 et a été maintenue sur 2016 contrairement au Conseil Départemental qui a revu l'ensemble de sa grille tarifaire à la hausse. Elle intégrait depuis cette évolution la création de nouveaux titres :

Pour les résidents du PTU

- 31 € pour les jeunes de moins de 26 ans contre 21 € pour le troisième enfant et gratuit à partir du 4^{ème}
- 50 € pour les autres usagers de plus de 26 ans
- Abonnement mensuel de 5 €

Pour les résidents hors PTU

- 200 € pour les jeunes de moins de 26 ans
- 315 € pour les autres usagers de plus de 26 ans
- Abonnement mensuel de 35 € pour les + de 26 ans et 25 € pour les – de 26 ans

En complément, et toujours dans même objectif de résorption, par délibération en date du 12 novembre 2015, la Communauté d'Agglomération a rationalisé les lignes de transport dans le cadre d'un comité de pilotage.

Ces modifications mises en application à compter du 05 juillet 2016 portaient sur :

Ligne 1 (Ligny Bar le Duc) :

- Suppression de l'arrêt « Piscine » en période de vacances scolaires
- Suppression du premier tour le samedi matin

Ligne 2 (Petit Juré Auchan) :

- Suppression de l'arrêt « Tilleuls »
- Suppression du premier tour le samedi matin
- Cadencement à l'heure du lundi au samedi pendant les vacances scolaires
- Cadencement à l'heure le samedi matin

Ligne 3 (Hôpital – Grande Terre) :

- Suppression des arrêts « Piscine » et « Mélèzes »
- Suppression du premier tour le samedi matin
- Cadencement à l'heure le samedi matin

Ligne 4 (Domaine du Golf – Rochelle)) :

- Remplacement de l'arrêt « Pont d'Ormain » par « Canal »
- Suppression de 3 rotations sur le Domaine du Golf
- Suppression du premier tour le samedi matin

Enfin, l'avenant 3 entériné en Conseil Communautaire du 26 septembre 2016 prévoyait les modifications suivantes :

- La suppression du circuit SCOLAIRE19
- La modification du circuit SCOLAIRE17 suite à la fermeture de l'école de Longeaux

Le compte administratif anticipé 2017 du budget des transports

L'excédent de 55 057,32 € constaté ci-dessous serait l'excédent qui résultera de l'année 2017.

Cet excédent provient de dépenses moindres suite à l'optimisation du réseau (Diminution du chapitre 011) et d'une augmentation du versement transports liée à des redressements réalisés par l'URSSAF sur le territoire de l'ex CCCO et d'un nouveau mode de calcul de ce dernier (Augmentation du chapitre 73)

Par rapport à la prévision de – 194 401 €, l'excédent est de 55 057,32 € soit un écart de 249 458,32 €. Cela provient des dépenses moindres de 51 898,80 € et des recettes supplémentaires de 197 559,52 €.

Pour les dépenses moindres de 51 898,80 € cela provient du chapitre

- 011 pour - 45 166,37 €
- 012 pour - 10 032,04 €
- 014 pour + 3 705 €
- 65 pour -237 €
- 66 pour – 99,33 €
- 67 pour – 69,06 €

Pour les recettes supplémentaires de 197 559 .52 € cela provient du chapitre

- 73 pour + 181 312,04 €
- 74 pour - 2 351,29 €
- 75 pour + 7 803,04 €

Compte tenu de ces éléments l'excédent qui était de 717 412,71 € en début d'exercice passe à 772 470,03 €.

Les orientations pour la gestion des transports en 2018

La réalisation d'un audit de la délégation de transport sur l'année 2017 permettra d'aboutir à de nouvelles mesures pour rationaliser le contrat actuel.

Compte tenu de l'encaissement du versement transport en 2017 celui-ci progresse à 1 750 000 €. Ce dernier devrait être complété par une compensation versée par l'état suite à la réforme du prélèvement du versement transports (prélèvement à partir de 11 salariés et non de 9 précédemment) mais à ce jour, le montant de cette compensation n'est toujours pas connu ainsi que le montant du rappel au titre de l'année 2016.

Les mesures de réorganisation des lignes ainsi qu'un ajustement des dépenses permettent une légère baisse des dépenses

De ce fait le déficit passe en BP d'un peu plus de 194 401 € en 2017 à 147 756 € en 2018 (Hors reprise de résultat).

Dépenses BA Transports DOB 2018

Nature	DOB 2018
011 – Charges à caractère Général	2 751 950
012 – Masse salariale	70 345
014 – Atténuation de produits	2 000
042 – Opérations d'ordre(amortissement)	84 122
65 – Autres charges de gestion courante	237
66 – Charges financières	8 600
67 – Charges exceptionnelles	500
TOTAL DEPENSES	2 917 754

Recettes BA Transports DOB 2018

Nature	DOB 2018
002 – Résultat reporté	
73 – Remboursements Subventions Participations	1 750 000
74 - Dotations et participations	1 012 851
75 – Autres produits de gestion courante	7 000
042 – Opérations d'ordre(amortissement)	147
TOTAL RECETTES	2 769 998

Budget Annexe Eau

Les orientations pour l'année 2017 de la gestion de l'eau

Nous avons adopté les tarifs 2017 le 14 décembre 2016 en poursuivant un calendrier d'harmonisation des tarifs sur une durée de 7 ans de 2016 à 2022 et en établissant une prospective pour le financement des investissements.

L'étude diagnostic sur l'ancien périmètre de la Communauté de Communes de Bar-Le-Duc est terminée. Une première tranche du plan d'action sera initiée dès cette année en terme d'étude

L'étude diagnostic du réseau d'eau potable correspondant à l'ancien périmètre de la CCCO et aux communes entrantes sera engagée au 3^{ième} trimestre 2018.

Seront poursuivies les études relatives au remplacement de la conduite de Neuville ainsi que le doublement du forage de Neuville Rive Gauche.

Les investissements pour la gestion de l'eau

Le principal engagement opérationnel portera en 2018 sur l'achèvement des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable BAR LE DUC et la réalisation des travaux de restructuration et d'extension des locaux sur le site de l'usine des eaux de Fains-Véel avec un achèvement des travaux pour fin 2018

Seront également initiés le renouvellement des réseaux sur Combles et Naives et ce, dans diverses rues pour 306 000 € cette année, travaux financés dans le cadre de l'appel à projet de l'Agence de l'eau pour lequel l'agglomération a été retenu.

Ces opérations correspondront à la deuxième année d'engagement du programme d'actions délibéré par le conseil communautaire et confirmé dans le cadre de prospective tarifaire présentée en décembre 2016.

Seront complétées les précédentes opérations par les investissements suivants :

Application de gestion des interventions	20 000,00
DUP Puits DARFEUIL (DU MENAUCOURT)	10 000,00
DUP sources Mourot et Géminel (Fains) : géomètre	15 000,00
Levés topographiques	15 000,00
Réservoir Longeville : clôture	15 000,00
Station de pompage Darfeuil (Menaucourt)	25 000,00
UD Bar-le-Duc / sécurisation réservoir Ste Catherine	3 500,00
UD MENAUCOURT / sécurisation réservoir Cathédrale	5 500,00
UD NANT/ sécurisation réservoir	1 000,00
Branchement neuf et modification de réseaux	373 000,00
Changement système de désinfection eau UD Bar-le-Duc	50 000,00
Extension Longeaux	8 000,00
Extension Naives	32 000,00
Passage 22 automates de télégestion en GRPS	20 000,00
Automate de télégestion	15 000,00
Débit mètre	5 000,00
Sécurisation installation électrique	4 000,00
UD Bar-le-Duc / Ud Ste Catherine : 1 pompe de reprise	5 000,00
UD Fains / UF Géminel : 1 sonde turbi EB	5 000,00
UD Loisey: changement panneau solaire	1 500,00
UD Nançois : changement panneau solaire	1 500,00
Débroussailleuse	1 000,00
Matériel de recherche de fuites appareil d'écoute acoustique	9 000,00
Matériel de relève de compteurs	7 000,00
Matériel lavage réservoirs : pulvérisateur	2 000,00
Smartphones pour relève compteurs	1 000,00
Mobilier	2 000,00
AMO étude diag eau UT Ligny + nv communes	420 000,00
LOCAUX - extension / restructuration bâtiment vestiaires	690 000,00
Plan d'actions 2016-2020 : doublement forage NRG	150 000,00
Plan d'actions 2016-2020 : prog renvmt 2014-2016 Bar-le-Duc	700 000,00
Plan d'actions 2016-2020 : remplacement refoulement Neuville	300 000,00
Plan d'actions 2016-2020 : renvmt réseau COMBLES et NAIVES	300 000,00

Budget Annexe Assainissement

Les orientations pour l'année 2017 de la gestion de l'assainissement

Comme pour la gestion de l'eau, nous avons adopté les tarifs 2017 en décembre et entériné un calendrier d'harmonisation des tarifs sur une durée de 7 ans et en établissant une prospective pour le financement des investissements.

L'étude diagnostic obligatoire sur les communes de l'ex CODECOM de BAR LE DUC et les communes entrantes se poursuivra cette année pour aboutir à un plan d'actions précis en 2019.

Les investissements pour la gestion de l'assainissement

Le principal engagement opérationnel portera en 2018 sur le lancement des travaux en septembre sur la commune de RESSON sous réserve de l'accompagnement des partenaires financiers et le renouvellement des membranes d'aération de la Héronnière.

Budget Annexe Ordures ménagères (Financement TEOM)

Pour la première fois, le budget annexe rassemblera à la fois la gestion des ordures ménagères et du tri sur les 33 communes avec un mode financement unique (TEOM)

La compétence OM sur le territoire de l'agglomération s'établit comme suit en coût net (taux de TVA de 10 %)

• Collecte (y compris service)	872 300 € (1 193 000 € 2017)
• Incinération	1 260 000 € (1 320 000 € 2017)
• Déchetterie	679 000 € (648 000 € 2017)
• Encombrants - Ressourcerie	110 000 € (110 000 € 2017)
• Tri y compris verre	808 000 € (775 500 € 2017)

Le produit nécessaire à l'équilibre de la T.E.O.M s'élèverait à 4 285 290 €, une indexation des bases étant prévue par la Loi de Finances (+1%). Cela nécessitera d'arbitrer l'évolution du taux de TEOM à l'échelle nouvelle de tout le territoire en prenant en compte ou pas les résultats cumulés excédentaires.

Le taux de TEOM a évolué comme suit entre 2014 et 2017 mais ne trouvait alors à s'appliquer que sur le territoire de l'ex Codecom de Bar-Le-Duc :

- 2014 : 11,74 %
- 2015 : 11,85 %.
- 2016 : 11.73.%.
- 2017 : 11.53 %

Pour 2018, dans le contexte de l'harmonisation du mode de financement de la compétence, il sera recherché un taux le plus proche possible du taux 2017 y compris par affectation d'une partie des résultats cumulés qui ne seraient pas indispensables aux investissements.

Les investissements intégrés dans la prévision budgétaire

Les investissements porteraient sur :

• Achat d'un compacteur pour la déchèterie	140 000 €
• Aménagement d'abris pour la déchèterie	5 000 €
• Aménagement du local face déchèterie Popey (ex-AMIE)	4 000 €
• Remplacement BOM CD-177-LL sur 2 ans :	115 000 €
• Acquisition logiciel gestions des bacs	10 000 €
• Création de plateformes pour PAV	18 000 €
• Vidéo protection déchetterie BAR LE DUC et Ligny	42 000 €
• Aménagement de conteneurs adossés aux PAV	5 000 €
• Ouverture d'une porte local Bradfer	10 000 €
• Equipement d'une BOM en dispositif d'identification de levée de bacs	20 000 €

Budget Annexe Zone des Annonciades

Au terme de la réalisation de la zone, et compte tenu de l'encaissement d'une subvention en 2016, le déficit définitif est fixé à 37 651,91 €.

En 2017, l'agglomération a choisi le versement d'un subvention d'équilibre du budget principal de 37 651,91 € pour solder cette opération et par la même le budget annexe associé.

Budget Annexe Bâtiment industriel

Les produits des loyers doivent permettre de couvrir l'emprunt contracté en son temps par l'ex CCCO pour financer le solde de l'acquisition du site et un programme de travaux

En effet, le budget devrait s'équilibrer grâce à la perception d'un loyer annuel de 155 532 € payé par l'entreprise Avenir Détergence Lorraine ainsi que le recouvrement de la taxe foncière estimée à 63 000 €.

Or, malgré un protocole de règlement intervenu en 2015, l'entreprise Avenir Détergence Lorraine ne s'est pas acquittée de sa dette de loyers et connaît plus globalement des difficultés avec un chiffre d'affaires bien inférieur à ses charges d'exploitation.

Cela a conduit le 5 octobre 2016 à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire dans laquelle la communauté d'agglomération a demandé et obtenu le statut de contrôleur devant le tribunal de commerce d'Orléans.

Cette situation a nécessité que la communauté d'agglomération constitue une provision budgétaire le 9 juillet 2015, ajustée les 4 juillet et 20 septembre 2016 et portée à 444 524.30 € par délibération du 1^{er} décembre dernier.

Une déclaration de créances pour un montant de 510 359.76 € a été effectuée par le comptable public le 18 octobre 2016.

Depuis l'ouverture de la procédure de redressement, l'entreprise s'est acquittée des loyers nouveaux.

Le plan de continuation arrêté au terme de la procédure de redressement judiciaire a prévu un remboursement de la créance de la communauté d'agglomération sur 10 ans et il a été respecté jusqu'à présent.

Toutefois, à l'automne 2017, le groupe mondial SARAYA est devenu actionnaire majoritaire d'Avenir Détergence qui porte désormais son nom.

Les contacts pris avec ses dirigeants depuis le début de l'année 2018 laissent augurer un possible plan d'investissement important sur le site de Velaines et une volonté de SARAYA de racheter à la communauté d'agglomération l'ensemble industriel loué jusqu'à présent. Notons d'ailleurs que le bail établi à l'époque par la CCCO intègre une clause permettant au locataire de solliciter l'achat du site.

Aussi, un protocole d'accord global sera recherché afin tout à la fois de porter attention à un projet de développement économique majeur sur notre territoire et en Meuse mais aussi aux intérêts budgétaires de la communauté d'agglomération.

Budget Annexe Centre des Affaires

Ce budget est équilibré par les recettes perçues de la CCI, gestionnaire de l'équipement à travers un loyer trimestriel de 7 986.29 €.